



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 8 mars 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 février 2017, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 février 2017, à 8 h 30

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 février 2017, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.008 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1164473001

Abroger la résolution CE15 1691 afin de ne pas donner suite au contrat accordé à 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206003

Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du SPVM, pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2018 - Somme maximale de 105 526,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15719 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1174347001

Accorder un contrat à l'entreprise 9048-3173 Québec inc., pour les services de manutention et de livraison d'arbres et de grilles d'arbres aux divers arrondissements de la Ville- Somme maximale de 101 063,03 \$ taxes incluses - Appel d'offres publics 17-15656 (3 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206004

Accorder un contrat à Rogers Communications Canada inc., pour l'acquisition et la configuration de licences Airwatch pour l'utilisation de 600 appareils en mobilité - Somme maximale de 105 848,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15810 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures_voirie et transports - 1160490003

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour la fourniture de mobilier urbain complémentaire au projet d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) - Dépense totale de 350 961,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15813 (1 soumissionnaire)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 Contrat de construction

CE Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal - 1171701003

Accorder un contrat à Gestion Pachar inc. pour la réfection de l'éclairage en façade du bâtiment et du jardin arrière du Château Ramezay - Dépense totale de 252 511,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6959 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.007 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1173219001

Autoriser une somme supplémentaire de 50 000 \$ (plus taxes) pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation du Consortium Veolia projet UTE Pierrefonds, Veolia Water Technologies Canada inc. et PriceWaterhousecooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & associés inc. c. Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177579001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Riopel + associés, architectes et WSP Canada inc., ingénieurs en charpente et civil pour la réalisation du projet de la consolidation structurale de l'ex-station de pompage Craig - Dépense totale de 194 854,38 \$ - Appel d'offres public 16-15348 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

20.009 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1173741001

Autoriser une dépense additionnelle de 37 472 \$ excluant les taxes et les déboursés, faisant passer la dépense à 115 597 \$ excluant les taxes et les déboursés, pour les services professionnels de la firme Cuddihy O'Bomsawin afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre de griefs du syndicat des juristes

20.010 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1173750001

Autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire "Triologue sur l'arbre", du 15 mai au 31 octobre 2017 à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal - Somme maximale de 2 000 \$ - Approuver un projet de convention d'exposition à cette fin

20.011 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165323005

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie Clurican inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1er avril 2017, des locaux situés au 1er et au 2e étage de l'immeuble, sis au 425, Place Jacques-Cartier, pour les fins de bureaux, pour un loyer total de 3 465 060,93 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

20.012 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1160604001

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, échelonné sur cinq ans, à la Chaire In.SITU de l'Université du Québec à Montréal, en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire - Approuver un projet de convention à cet effet

20.013 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1173381001

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.014 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1173931002

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 7e édition de l'événement Fashion Preview du 27 au 29 mars 2017, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1173931003

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Musée de la mode inc. pour la réalisation de l'exposition « Pignon sur rue à Montréal - Acteurs de l'industrie de la mode de 1845 à nos jours » du 5 mai au 30 décembre 2017, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1171692001

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la 2e Biennale sur le développement social de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2018) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1174784003

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 14 au 17 mars, à Whistler en Colombie-Britannique - Dépense estimée à 6 836,52 \$

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1171516001

Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 16 mars 2017, à Washington, pour participer à la réunion « Great Lakes Commission Semiannual Meeting and Great Lakes Day in Washington ». Montant estimé : 1 663,46 \$

30.004 Administration - Nomination de membres

CE Société d'habitation et de développement de Montréal - 1170845001

Autoriser le renouvellement des huit membres ainsi que de la présidente qui composent le conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal - Approuver la nomination d'un membre pour compléter le conseil de neuf membres

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 1er mars 2017, 8 h 30, à l'article 30.003

30.005 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922002

Autoriser une dépense de 752 744,08 \$, taxes incluses, pour la location avec entretien de deux balais de rues pour une durée de 5 ans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Accessoires Outillage ltée » (CG13 0474)

30.006 Budget - Autorisation de dépense

CG Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1164346007

Autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1176083001

Autoriser la réception d'une somme annuelle de 132 700 \$ provenant du ministère des Affaires Mondiales Canada, pour le poste de conseiller aux Affaires internationales à être créé au Bureau des relations internationales, pour une durée d'environ 3 ans, dans le cadre de la participation de la Ville de Montréal à un projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti (PIRFH) avec la Fédération canadienne des municipalités

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1162675005

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.002 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1162675006

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt RCG 16-030 de 8 187 000 \$ à 12 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.007 Règlement - Emprunt

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1172837002

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M \$ à 73,4 M \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

40.008 Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Bureau de projet et des services administratifs - 1170390001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 38 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles, dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.009 Règlement - Emprunt

CG Service de l'environnement - 1167159001

Adopter le projet de règlement - Règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables, (RCG 15-012) afin d'augmenter l'emprunt de 9 036 000 \$ pour un total de 53 487 000 \$

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 Convention collective / Contrat de travail

CE Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1160314003

Entériner l'entente de principe relative à la restructuration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal inc.

50.002 Prêt d'employé

CG Service des communications - 1163423001

Approuver le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

50.003 Prêt d'employé

CE Service des finances - 1171539001

Approuver la prolongation du protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de monsieur Jean-François Mathieu, chef de section - conseil et soutien financier, pour occuper un poste de Directeur de l'administration à la Société du parc Jean-Drapeau, pour la période du 30 janvier 2017 au 29 janvier 2019, de même que la mise en disponibilité de M. Jean-François Mathieu, à compter du 30 janvier 2017, à la direction conseil et soutien financier au Service des finances

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	29
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	10
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	14

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 février 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Armand Savoie, secrétaire exécutif
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0103

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 février 2017, en y retirant les articles 20.021, 30.009, 60.001, 60.002 et 60.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0104

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0105

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0106

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE17 0107

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE17 0108

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE17 0109

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois assorti de 2 options de prolongation de 12 mois supplémentaires jusqu'au 19 février 2022, pour la fourniture produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, VWR International Co., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15246 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167360004

CE17 0110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Altec industries ltd, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un camion-nacelle avec châssis-cabine, plateforme et engin élévateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 640 793,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15630 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164922006

CE17 0111

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau, pour une période de 24 mois, pour la distribution de nourriture aux détenus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 420 532 \$, taxes non applicables, conformément à l'offre de service de cet organisme en date du 17 novembre 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1162844001

CE17 0112

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de trente-deux mois, pour la fourniture et la livraison de chlorhydrate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.- Des Baillets;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Kemira Water Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15685 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1166362003

CE17 0113

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, aux mêmes conditions, la prolongation de 12 mois du contrat à Groupe de sécurité Garda senc. (CM14 0273) pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 25 mars 2017 au 24 mars 2018, pour une somme maximale de 1 011 957,36 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1175034001

CE17 0114

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de produits HACH pour les analyses de chlore dans l'eau, pour l'ensemble des usines de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau et de la Division de l'expertise technique du Service de l'environnement;
- 2- d'accorder à VWR International Co., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15631 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable et de la Division de l'expertise technique, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166362002

CE17 0115

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Services d'entretien Alphanet inc. le contrat pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois, à compter du 1^{er} avril 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 750 056,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15555 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1164512005

CE17 0116

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de dix mois, les commandes pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15761 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Groupe information travail inc.	Gestion des brigades de propreté - secteur 1 - (Ville-Marie)	947 464 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	Gestion des brigades de propreté - secteur 2 -(Le Plateau-Mont-Royal)	751 982,49 \$

GDI Services (Québec) S.E.C. Gestion des brigades de propreté - 837 817,08 \$
secteur 3 - (Le Sud-Ouest et Côte-des-
Neiges–Notre-Dame-de-Grâce)

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177102002

CE17 0117

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande d'alternateurs et de démarreurs, pour le groupe d'articles no 1, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
- 2 - d'accorder à Techno CVC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-13890 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande d'alternateurs et de démarreurs, pour le groupe d'articles no 2, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 5 - d'accorder à UAP inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-13890 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167528002

CE17 0118

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, pour la fourniture des compteurs d'eau potable et des raccords afin d'assurer l'approvisionnement des équipements;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles et pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, les commandes à cette fin, pour une période de vingt quatre mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15781 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Réal Huot inc.	1	783 359,11 \$
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	2, 3, 4	1 046 103,12 \$
Les Compteurs Lecomte ltée	5	93 934,35 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177518001

CE17 0119

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 250 369,56 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection des douches et de travaux divers au Pavillon La Fontaine situé au 1301, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ardec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 949,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5888;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1176627001

CE17 0120

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 148 009,57 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 854 823,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221709;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1164021004

CE17 0121

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve Montagne », une dépense maximale de 542 890,41 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de marquage et d'architecture du paysage, dans l'avenue McGill College, la rue Sainte-Catherine, la place Phillips, la côte du Beaver Hall, la rue du square Victoria, la rue McGill et la place D'Youville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 461 890,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329705;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1161009017

CE17 0122

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 889 602,28 \$, taxes incluses, pour la rénovation de la cour de services Dickson, lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 065 496,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5881;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1165364001

CE17 0123

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 282 052,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Quadrax et Associés Entrepreneurs généraux, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 840 050 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5877;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1166676002

CE17 0124

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 759 564,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 487 564,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288704 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167231062

CE17 0125

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier avec Transit Arpenteurs-géomètres inc. (202 068,56 \$, taxes incluses, multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois) et Géninov inc. (197 527,05 \$, taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois), conformément aux documents de l'appel d'offres public 1606;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les projets de conventions pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1166850008

CE17 0126

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier avec Englobe Corp. (196 492,28 \$, taxes incluses, multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois) et Infrastructurel inc. (210 231,79 \$, taxes incluses, multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois), conformément aux documents de l'appel d'offres public 1605;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les projets de convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1166850007

CE17 0127

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le sous-ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour la construction et l'entretien d'un mur antibruit le long de l'autoroute 15, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1167000005

CE17 0128

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Société du Jardin de Chine de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la Société du Jardin de Chine de Montréal la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal, pour une période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167530001

CE17 0129

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Les Productions Feux Sacrés inc. afin de réaliser le Rendez-Vous des Arts Métissés 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1167233008

CE17 0130

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$, pour une période additionnelle de cinq ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 à l'Orchestre symphonique de Montréal, pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal, métropole culturelle;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1166369003

CE17 0131

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'amendement no 1 à l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et la Régie des Installations olympiques (RIO), d'une durée de 5 ans, visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune du Parc olympique et d'Espace pour la vie, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1160348003

CE17 0132

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accepter une somme de 100 000 \$ en provenance de la Banque Toronto-Dominion (TD) pour la réalisation de la programmation 2017 et 2018 de la maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'entente de commandite entre la Ville de Montréal et la banque TD, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 100 000 \$ couvert par la contribution de la Banque TD;
- 4 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1166157009

CE17 0133

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de deux (2) terrains situés en bordure de l'autoroute 20 à l'intersection de la 1^{re} Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, constitué des lots 4 594 309 et 4 594 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de même que l'acquisition de servitudes d'empiètement sur une partie des lots 4 594 310 et 4 594 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, possédant respectivement des superficies de 5,2 et 4,6 mètres carrés, aux fins de l'aménagement d'une bretelle d'accès, tel que montré sur les plans d'expropriation préparés par François Houle, arpenteur-géomètre et joints au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 3 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 4 - d'autoriser une dépense budgétaire de 367 920 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1160783003

CE17 0134

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme sans but lucratif le Centre de la petite enfance l'Escargot inc., un immeuble constitué du lot 1 333 934 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 978,3 mètres carrés, utilisé par un service de garde de la petite enfance, situé au 8055, rue Collette, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, représentant la valeur marchande du terrain seulement, pour un usage commercial, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte et les dispositions de la promesse d'achat signée en 1999, entre la Ville de Saint-Léonard et le CPE;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1153778002

CE17 0135

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 9169-6260 Québec inc., à des fins de bureaux, un espace d'une superficie de 5 329 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, pour une période de 4 ans et 2 mois, soit du 1^{er} mars 2017 au 30 avril 2021, pour un loyer total de 557 303,32 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1175840001

CE17 0136

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder à M. Jules Gagné et à M. Pierre Provencher un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 4 mars 2018, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Rousseau et Paul-Pau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel que stipulé à l'acte intervenu devant M^e Marjorie Béchar, notaire, le 4 mars 2014 et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 595 345.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1174501002

CE17 0137

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Projet Écosphère pour soutenir le programme Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2017 (6^e édition);
- 2 - d'approuver le projet un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1166717005

CE17 0138

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Nuit blanche à Montréal inc., pour soutenir le financement des partenaires de diffusion de « La Nuit blanche à Montréal »;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1170018001

CE17 0139

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 159 899,20 \$ à PME MTL Est-de-l'Île, dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement Anjou;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda 2 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Est-de-l'Île à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1167386003

CE17 0140

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) pour la réalisation de son programme d'accompagnement et de mentorat, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1163205003

CE17 0141

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 319 100 \$, à Réseau réussite Montréal, pour 2017-2018, pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise », à même le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1167392003

CE17 0142

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 26^e édition du « Mois de l'Histoire des noirs, Édition 2017 »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1165066009

CE17 0143

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'incubateur MTLab pour couvrir les coûts d'aménagement de ses locaux, dans le cadre de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1167511001

CE17 0144

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), pour la réalisation d'un projet de logements abordables pour étudiants sur un emplacement situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1160634002

CE17 0145

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 114 860,02 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats 3 et 4 accordés à Coupes Forexpert inc. (CE16 0777), pour la prolongation des services de déchiquetage de branches d'arbres en bordure de rue, sur demande, majorant ainsi le montant total de ces contrats de 114 860,02 \$ à 229 720,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 208 908,06 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats 1, 2 et 5 accordés à Les entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée (CE16 0777), pour la prolongation des services de déchiquetage de branches d'arbres en bordure de rue, sur demande, majorant ainsi le montant total du contrat de 280 908,06 \$ à 561 816,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1174631002

CE17 0146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accepter le bénéfice de la lettre d'engagement signée par la société 9172-7743 Québec inc. (la « Société ») et par ses administrateurs en date du 24 janvier 2017;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde la mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la Société, le 31 octobre 2012 devant M^e Michael Beaudry, notaire, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 19 535 107, sous réserve de la remise d'un chèque visé au montant de 12 195,30 \$, libellé au nom de la Ville de Montréal, représentant la compensation financière équivalente au montant des taxes municipales que la Société aurait normalement payées sur l'immeuble pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 23 décembre 2016, étant la date de la fin des travaux du bâtiment;
- 3 - de remettre la lettre de garantie bancaire de 313 030 \$ à la Société, sous réserve de la remise de la compensation financière mentionnée à l'article 2 de la présente recommandation;
- 4 - d'autoriser la directrice des transactions immobilières et de la sécurité, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution, conformément au projet d'acte soumis, sous réserve de la remise de la compensation financière mentionnée à l'article 2 de la présente recommandation.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1170783002

CE17 0147

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité du service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1174631001

CE17 0148

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Qualivac (NEQ 1167567461) réalisées par les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vanne incluant le transport et l'élimination des résidus. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177568001

CE17 0149

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 et de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de politique.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1166307003

CE17 0150

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour effectuer le suivi de la réalisation des engagements du Plan d'action 2017 tels que spécifiés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1177392001

CE17 0151

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la firme Battista Turcot Israel Corbo s.e.n.c., avocats, à présenter une demande de reconnaissance du statut de participant pour le Service de police de la Ville de Montréal à la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques, à représenter le Service ainsi que ses divers employés et dirigeants actuels appelés à témoigner devant la Commission;
- 2 - de mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à présenter une demande de reconnaissance du statut d'intervenant pour la Ville de Montréal à la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques, à représenter la Ville de Montréal ainsi que ses divers employés et dirigeants appelés à témoigner devant la Commission, à l'exception des employés relevant actuellement du Service de police de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1173302002

CE17 0152

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2017;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2017 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 431 816,46 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174784001

CE17 0153

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2017-2018 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 240 190,06 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1174784004

CE17 0154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer madame Alena Prochazka, maître en architecture et docteure en études urbaines, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal pour une durée de trois ans;
- 2 - de nommer madame Nicole Valois, architecte paysagiste et professeure, à titre de deuxième vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 juin 2018;
- 3 - de remercier les vice-présidents sortants pour leurs contributions au Conseil du patrimoine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1170132001

CE17 0155

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la première partie de la programmation d'événements publics 2017;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1170679001

CE17 0156

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 7 186 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France, et de 7 186 \$ provenant de la Société des Amis du Biodôme de Montréal (SABM) pour l'organisation de rencontres professionnelles entre le Biodôme de Montréal et l'Océanopolis de Brest en vue de l'acquisition et du renforcement de connaissances;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel ;
- 3 - d'autoriser la directrice du Biodôme de Montréal à signer, pour et au nom de la Ville, le projet d'Accord de subvention avec sa Majesté la reine du chef du Canada ainsi que le projet d'Accord de subvention avec la Société des Amis du Biodôme de Montréal (SABM), confirmant la réception de ces sommes.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1160715004

CE17 0157

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- Afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) :
 - 1 - d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'un plan de communication pour la mobilité dans le cadre du projet Turcot;
 - 2 - d'autoriser une appropriation de 120 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard l'Assomption et le nouvel accès au port;

- 3 - d'autoriser une appropriation de 400 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et d'études environnementales dans le cadre du projet Boulevard – Emprise A440;
- 4 - d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire, d'arpentage, de concertation de chantier et de communication dans le cadre du projet de la rue Peel;
- 5 - d'autoriser une appropriation de 77 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'activités de concertations et la production d'illustrations dans le cadre du projet réaménagement de la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointes-aux-Trembles;
- 6 - d'autoriser une appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et d'études de faisabilité dans le cadre du projet de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance;
- 7 - d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la mise à jour de l'étude de 2001 (concept, tracé, géométrie, estimation) et la réalisation de certaines activités d'avant projet préliminaire dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Langelier;
- 8 - d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif dans le cadre du projet de réaménagement des quatre intersections du flanc Est du Mont-Royal;
- 9 - d'autoriser une appropriation de 400 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables;
- 10 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'étude d'implantation d'une véloroute qui reliera la piste cyclable du nouveau pont Champlain au centre-ville;
- 11 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'étude de caractérisation des infrastructures cyclables du canal Lachine;
- 12 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du plan cadre vélo annoncé le 14 septembre 2016, par l'Administration, dans le cadre de sa stratégie « Vision zéro » en matière de sécurité routière;
- 13 - d'autoriser une appropriation de 55 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser le développement de l'outil nécessaire aux études de drainage des chaussées et trottoirs des rues qui n'a pu migrer avec Window7;
- 14 - d'autoriser une appropriation de 35 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser la partie du contrat pour l'aérotriangulation qui n'a pu se compléter en 2016, contrat nécessaire pour l'avant projet préliminaire et d'études de faisabilité des pistes cyclables;
- 15 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'achat de trois stations totales robotisées nécessaire pour le déploiement d'une nouvelle approche de levés terrains afin de maximiser les levés initiaux qui précèdent les projets de construction de rues intégrés;
- 16 - d'autoriser une appropriation de 32 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels dans le cadre de l'inventaire de la voirie afin d'assurer et respecter les échéances 2017;
- 17 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels en arpentage de construction assurant la livraison des levés terrains préliminaires pour la voirie deux ans avant la réalisation des travaux prévus;
- À la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville :
- 18 - d'autoriser une appropriation de 1 735 549 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et autres activités dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest;

- 19 -d'autoriser une appropriation de 17 212 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques dans le cadre du projet pilote de la galerie multi-réseaux;
- 20 -d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatif à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie;
- 21 -d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire dans le cadre du projet de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance;
- 22 -d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure;
- 23 -d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions;
- 24 -d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction de la clientèle;
- 25 -d'autoriser une appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique (activités en support à l'orientation de la ville intelligente).

Adopté à l'unanimité.

30.012 1177326001

CE17 0158

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 101 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire, pour financer un poste de conseiller en aménagement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la mise en valeur du territoire pour les années 2017 et suivantes.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1161633002

CE17 0159

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 10 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte de matières résiduelles sur le territoire des arrondissements concernés par des changements au niveau des services de collecte, lesquelles sont jointes au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166717006

CE17 0160

Vu la résolution CA16 12285 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 6 décembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) », et d'en demander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1162072016

CE17 0161

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1165322002

CE17 0162

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1163276001

CE17 0163

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1171009002

CE17 0164

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du musée », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1171103001

CE17 0165

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 250 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le déploiement de balises (ou panneaux) de jalonnement dynamique des stationnements hors rues », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1163962001

CE17 0166

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 200 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1160390004

CE17 0167

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1160390005

CE17 0168

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1164207002

CE17 0169

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1164207001

CE17 0170

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place Rodolphe-Rousseau » la nouvelle place publique située sur le lot 2 190 602 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au centre des deux voies formant le boulevard Edouard-Laurin, entre la rue Gohier et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1174521001

CE17 0171

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le bilan annuel 2016 de la qualité de l'eau potable de 14 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1177496001

Levée de la séance à 10 h 07

70.001

Les résolutions CE17 0103 à CE17 0171 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie Samson
Vice-présidente du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 février 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0172

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 février 2017, en y retirant les articles 20.001, 30.001, 30.007, et 40.004, et en y ajoutant l'article 30.015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0173

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0174

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0175

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, d'une durée de deux ans, entre la Ville et l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour la gestion du calendrier de cuisine de rue, pour une somme approximative minimale de 132 221,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1165086010

CE17 0176

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 905 316,23 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177231007

CE17 0177

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 698 125 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 2 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 543 750 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1170414001

CE17 0178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8D Technologies inc. pour la fourniture de pièces et de composantes électroniques dans le cadre du Plan d'optimisation du réseau BIXI pour une somme maximale de 154 335,54 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 31 janvier 2017;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174368001

CE17 0179

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2017, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement informatique ;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 899 219,48 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 2 décembre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177438001

CE17 0180

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente avec Novem Distribution inc. pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau d'aqueduc, pour une période de deux ans, soit du 3 avril 2017 au 31 mars 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de quatre ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 390 306,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15603 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1174346001

CE17 0181

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de service de maintenance des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation, pour les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Direction de l'eau potable;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Hewitt Equipement Limitée, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15374;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1164087002

CE17 0182

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 311 062,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 091 062,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167231056

CE17 0183

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 908 533,54 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de Lasalle (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 691 533,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332302 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167231059

CE17 0184

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 477 690,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans le chemin de la Côte-de-Liesse, de la 52^e avenue à un point à l'est de la 43^e avenue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 690,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167231063

CE17 0185

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 4 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 5 - d'autoriser une dépense de 15 426 659,80 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 6 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 977 339,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5867;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1160765001

CE17 0186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 918 993,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 623 993,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332306 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167231065

CE17 0187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 8 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 9 - d'autoriser une dépense de 3 118 573,49 \$, taxes incluses, soit 87,25 % du coût total relié au contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 10 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 216 232,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 292501 ;
- 11 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167231064

CE17 0188

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour des services professionnels relatifs au projet de réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique;
- 2- d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Saint-Gelais Montminy et Associés architectes s.e.n.c. (STGM) (CE15 1901), majorant ainsi le montant total du contrat de 374 257,42 \$ à 391 503,67 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175991001

CE17 0189

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, à l'exception de la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., seule firme ayant obtenu la note de passage pour le contrat # 6, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15511 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Solmatech inc.	3 174 402,26 \$	1
Les Services EXP inc.	3 179 173,73 \$	2
GHD Consultants Itée	3 476 614,05 \$	3
Englobe Corp.	3 569 398,88 \$	4
Groupe ABS inc.	3 312 832,16 \$	5
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 452 124,37 \$	6

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1163855003

CE17 0190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 712 943,44 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le support technique, le contrôle de qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage;
- 3- d'accorder 2 contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15591;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Tetra Tech QI inc.	2 086 251,27 \$	36 mois	1 (surveillance - eau potable)
Cima+ S.E.N.C.	1 626 692,17 \$	36 mois	2 (surveillance - égout)

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167231054

CE17 0191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel GLT + inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en économie de la construction, pour les projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC), pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15532 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1165951001

CE17 0192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de modification d'entente numéro 1 à l'accord de subvention intervenu entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le ministre de Sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNCP)) et la Ville de Montréal (CM15 1084) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière supplémentaire de 19 930 \$ à la Ville de Montréal pour réaliser la mise en œuvre du projet du Réseau municipal pour la prévention de la criminalité (Réseau) « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », avant le 31 mars 2017;
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière totalisant la somme maximale de 19 930 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique Canada et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre des actions en lien avec ce nouvel apport financier;

Adopté à l'unanimité.

20.019 1153381001

CE17 0193

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable automatiquement pour une période additionnelle de 5 ans;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer ledit projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1170335001

CE17 0194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2017, des espaces aux 3^e et 4^e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen, et un espace situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie d'environ 28 598 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 513 110,69 \$, taxes incluses, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2017 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire d'un montant annuel de 1 026 221,39 \$, taxes incluses, de 2018 jusqu'en 2025 inclusivement et de 513 110,69 \$ en 2026;
- 5 - d'autoriser la dépense de 1 836 419,27 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à CDM de Montréal inc. ;
- 6 - d'autoriser la dépense de 1 271 508,53 \$, taxes incluses, en incidences ;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1164069019

CE17 0195

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 789 500 \$ à 39 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017 :

Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$	Montant du soutien	Équivalence en % du budget total
Alchimies, Créations et Cultures / 17 ^e Festival du Monde Arabe de Montréal	30 000 \$	3%
Art Souterrain / 9 ^e Festival Art Souterrain	30 000 \$	4%
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 18 ^e Festival Elektra	30 000 \$	3%
Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 11 ^e édition	12 500 \$	2%
Coup de coeur francophone – 31 ^e édition	40 000 \$	3%
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 22 ^e édition	12 500 \$	2%
Festival de films Cinémania - 23 ^e édition	15 000 \$	2%
Festival de musique de chambre de Montréal - 22 ^e édition	30 000 \$	4%
Festival international de la littérature (FIL) – 22 ^e édition	27 000 \$	4%
Festival international de musique Pop Montréal - 16 ^e édition	45 000 \$	2%
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 20 ^e édition	25 000 \$	4%
Festival ZooFest - 9 ^e édition	15 000 \$	1%
Fondation Métropolis Bleu / 19 ^e Festival littéraire international Métropolis Bleu	25 000 \$	4%

Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 19 ^e Festival MEG Montréal	15 000 \$	3%
Mutek – 17 ^e édition	50 000 \$	4%
Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 20 ^e édition	50 000 \$	4%
Société de musique contemporaine du Québec / Festival Montréal/Nouvelles Musiques – 8 ^e édition	40 000 \$	5%
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone – 27 ^e édition	40 000 \$	3%
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique – 33 ^e édition	25 000 \$	4%
Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$		
Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 12 ^e édition	15 000 \$	6%
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 9 ^e édition	4 000 \$	6%
Cinémathèque québécoise / Les Sommets du cinéma d'animation - 16 ^e édition	5 000 \$	4%
Danse Imédia O.S.B.L. / 15 ^e Festival Quartiers Danses	10 000 \$	2%
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 30 ^e Festival international cinéma LGBT Montréal	12 500 \$	3%
Festival BD de Montréal - 6 ^e édition	10 000 \$	5%
Festival de théâtre de rue de Lachine – 10 ^e édition	10 000 \$	3%
Festival interculturel du conte de Montréal – 14 ^e édition	12 500 \$	5%
Jamais Lu - Festival du Jamais Lu – 16 ^e édition	15 000 \$	6%
LA SERRE arts vivants / OFFTA - 11 ^e édition	9 000 \$	4%
Les Escales Improbables de Montréal - 14 ^e édition	15 000 \$	7%
Les Filles Électriques / 6 ^e Festival Phénoména	15 000 \$	8%
L'OFF Festival de jazz de Montréal - 18 ^e édition	14 500 \$	9%
Maison de la poésie / 17 ^e Festival de la poésie	12 500 \$	7%
Montréal Baroque inc. / 15 ^e Festival Montréal Baroque	12 500 \$	6%
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits Bonheurs, le rendez-vous culturels des tout-petits – 13 ^e édition	15 000 \$	3%
Société des Arts Libres et Actuels / 16 ^e Festival Suoni Per Il Popolo	15 000 \$	4%
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre – 25 ^e édition	8 000 \$	3%
Théâtre MainLine / 27 ^e Festival St-Ambroise Fringe Montréal	15 000 \$	3%
Viva! Art Action Montréal	7 000 \$	6%

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1171197001

CE17 0196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 220 000 \$ et un soutien en biens et services à la Commission sportive de Montréal inc. pour le projet des Jeux de Montréal 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161543007

CE17 0197

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM) de mai 2017, tenue dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui auront lieu à Montréal les 4 et 5 mai 2017;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer le projet de contrat de versement de ce soutien financier, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1174990001

CE17 0198

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2017, en soutien à l'acquisition et à la mise aux normes de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet, conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1163570007

CE17 0199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 657 365 \$, taxes incluses, afin de permettre l'achat des équipements mentionnés à l'annexe B du contrat d'approvisionnement initial (CM16 1171);
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant le contrat d'approvisionnement intervenu entre la Ville et PBSC Solutions urbaines inc. (CM16 1171), majorant ainsi le montant du contrat de 2 806 296 \$ à 4 463 661 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1174368003

CE17 0200

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer avec l'organisme à but non lucratif L'Habitation 22 (OBNL 22) un acte d'échange et une convention d'indivision et la vente de nouveaux lots à être créés à l'OBNL L'Habitation 21 et à l'entrepreneur sélectionné, et autoriser le partage avec l'OBNL 22 pour sa fraction;
- 2 - d'approuver la sélection de l'entrepreneur « TEQ Sidcan » afin de réaliser un projet immobilier à usage mixte totalisant 313 unités d'habitation sociales et abordables;
- 3 - d'autoriser la signature d'une Entente relative à un projet abordable accrédité Accès Condos entre la SHDM et « TEQ Sidcan » et la revente de toute unité d'habitation ou de stationnement acquise, le cas échéant, à la fin de l'Entente.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176107001

CE17 0201

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la modification du montant octroyé au projet de legs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant, portant de 615 000 \$ à 1 000 000 \$ la contribution totale pour ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177102001

CE17 0202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes, pour une période de 2 ans, à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- 1- quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales (CM15 0186). Date initiale d'échéance : 23 février 2017; Nouvelle date d'échéance : 23 février 2019;
- 2- à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale (CM15 1002). Date initiale d'échéance : 17 août 2017; Nouvelle date d'échéance : 17 août 2019;
- 3- relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial (CM15 1247). Date initiale d'échéance : 26 octobre 2017; Nouvelle date d'échéance : 26 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173570001

CE17 0203

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 266,53 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 20 janvier 2017, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1170843001

CE17 0204

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la nomination du docteur Jean Lévesque au comité médical de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (A.B.R.P.P.V.M.).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1164346006

CE17 0205

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et le Groupe Archambault inc. prévoyant le remboursement d'une somme de 140 395,60 \$, plus des intérêts calculés au taux de 5 %, à compter du 17 mai 2016, en raison de cotisations de société de développement commercial perçues en trop.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1164309001

CE17 0206

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter une demande reconventionnelle contre la compagnie Groupe Dubé & associés inc. afin d'obtenir le paiement de pénalités contractuelles estimé à 600 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1170570001

CE17 0207

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- 2- de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1173643001

CE17 0208

Considérant que le 10 février 2017, le trésorier et directeur du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA171629001, un financement pour un emprunt d'un montant de 250 000 000 \$ CA;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 250 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. C-11.4, et RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 9 février 2017 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 250 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2027;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;

11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1171629002

CE17 0209

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1163430024

CE17 0210

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics afin d'effectuer un état de la situation de la problématique concernant la cohabitation entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain et de recommander des pistes de solutions afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route dans l'optique de la « Vision Zéro » en matière de sécurité routière.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1170211001

CE17 0211

Vu la résolution CA17 26 0025 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 16 janvier 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1162913020

CE17 0212

Vu la résolution CA17 26 0026 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 16 janvier 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1160963074

CE17 0213

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1165086012

CE17 0214

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1177102003

CE17 0215

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Achets-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1177526001

CE17 0216

Vu la résolution CA16 090296 du conseil d'arrondissement d'Achets-Cartierville en date du 11 octobre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1154039019

CE17 0217

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Luc Denis à titre de directeur à la Direction des sports et de l'activité physique dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$), pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1176120001

CE17 0218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. André Poisson, à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, dans la classe salariale FM10, pour une période indéterminée, rétroactivement au 1^{er} février 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1170177001

CE17 0219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;
- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal, de l'Ombudsman et des trois conseils (Interculturel, Jeunesse et des Montréalaises);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);
- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);
- La place du camion dans la Ville.

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1173430001

CE17 0220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;
- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- La redynamisation des zones industrielles en mutation à Montréal;

Commission de la sécurité publique

- Rapport des activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;
- Profilage social et racial;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);
- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);
- La place du camion dans la Ville.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1173430002

Levée de la séance à 9 h 45

70.001

Les résolutions CE17 0172 à CE17 0220 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 22 février 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0221

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0222

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0223

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à SM Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation de systèmes de surveillance de fuites et de jaugeage pour vingt-six postes de distribution de carburant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 460,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15697 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176859001

CE17 0224

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à 9180-2710 Québec inc. (Unigaz), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de onze soudeuses à moteur diesel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 998,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15821 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174922001

CE17 0225

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 332 102,91 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Rosemont, située au 3131 boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Le Groupe St-Lambert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 186 183,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5864 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177443001

CE17 0226

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 123 188,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de la station pétrolière hors terre pour le groupe motopompe diesel de l'usine d'eau potable de Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à GMR inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 188,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10212;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177572001

CE17 0227

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 266 131,39 \$, taxes incluses, pour des travaux d'architecture de paysage et de marquage aux abords du portail Roddick et dans l'intersection de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 250 631,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329706;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1161009018

CE17 0228

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 203 593,07 \$, taxes incluses, pour l'installation d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 193 593,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1874-AE-17;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177526002

CE17 0229

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill précisant les termes et conditions relatifs au réaménagement des abords du portail Roddick et dans l'intersection de l'avenue McGill College et la rue Sherbooke Ouest, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;
- 2 - d'autoriser la réception d'un revenu maximal de 333 491,96 \$, taxes incluses, provenant de l'Université McGill pour ce réaménagement;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à affecter ce montant pour la réalisation du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1171009001

CE17 0230

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal confie l'exploitation d'un stationnement tarifé d'une capacité approximative de 176 places, pour une durée d'un an débutant le 1^{er} février 2017, situé au 1199, rue Peel, à Montréal, à Gestion 1001 Dominion Square inc., moyennant une recette totale de 273 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1175323001

CE17 0231

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 224 381 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant et le projet indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2017;

ARRONDISSEMENT	ORGANISME	PROJET	SOUTIEN 2017
Ahuntsic-Cartierville	Alchimies, Créations et cultures	Des racines et des ailes	5 000 \$
	Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Inclusion, entre-nous on s'en parle	4 861 \$
	Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Les réfugiés syriens, un an plus tard	4 000 \$
	Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	Carnet de voyage à quatre mains	4 000 \$
	Centre de Services et d'intégration des minorités culturelles (C.S.I.M.C.)	Agir Ensemble	4 250 \$
	RePère, relation d'entraide pour une paternité renouvelée	Les Pères d'ici et d'ailleurs en action	4 250 \$
Anjou	Carrefour Solidarité Anjou	Journée Famille-Immigration-Santé mentale	1 786 \$
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	À deux mains	J2K célèbre la diversité	4 000 \$
	Association des parents de Côte-des-Neiges	Contes de chez nous	3 750 \$
	Association pour le Développement Jeunesse de Loyola	Forum jeunesse "Aussi chez nous"	5 000 \$
	Association Yemba du Canada	Journée de rapprochement interculturel intergénérationnel NDG-CDN, édition 2017 (tournoi de soccer)	3 750 \$
	Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	Intervenants communautaires scolaires - ICS - à NDG	5 000 \$
	Le Centre de ressources de la communauté noire	DARE (Denouncing All Racial Elements)	2 812 \$

	Communauté Sépharade unifiée du Québec	Partage d'expérience entre communauté juive et musulmane II	3 750 \$
	Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges	Cérémonie de bienvenue pour les nouveaux résidents	3 500 \$
	Dépôt alimentaire NDG	Célébrer notre diversité - Ateliers de cuisine culturelle	3 750 \$
	Femmes du monde à Côte-des-Neiges	Réalité de l'immigration et de l'interculturalisme à Montréal	5 000 \$
	La ligue des Noirs du Québec	Faire connaître la route de l'esclavage pour lutter contre le racisme et la discrimination	4 250 \$
	PROMIS (Promotion-Intégration-Société Nouvelle)	Montréal en familles interculturelles, c'est Promis	4 000 \$
Le Plateau Mont-Royal	Association récréative Milton-Parc	Le rapprochement interculturel par des échanges linguistiques en plein air à Montréal	4 250 \$
	Association récréative Milton-Parc	Un repas de bienvenue	3 774 \$
	Cuisines collectives du Grand Plateau	Cuisine du monde (ateliers de cuisine avec les enfants des Habitations à loyer modique (HLM))	3 750 \$
	Mise au jeu Montréal, Animation théâtrale et dynamique de groupe	Par toutes	5 000 \$
	Racine Croisée solidarité SAWA	Leaders et personnalités sous toutes ses formes	3 375 \$
	Société de développement communautaire de Montréal, (SODECM)	150 conversations en marche	3 750 \$
Le Sud-ouest	Atelier 850	Cours de Cuisine-Découverte	3 750 \$
	Alphabétisation Québec	Ne jugez pas un livre à sa couverture	3 750 \$
	Mamies Immigrantes pour le développement et l'intégration (M.I.D.I.)	Le bien-vivre collectif (théâtre forum)	4 000 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Escale Famille le Triolet	Mercier-Ouest découvre le Monde	3 750 \$
	Gai Écoute inc.	Panels sur des enjeux LGBT	4 144 \$
Montréal-Nord	Programme Horizon Jeunesse	Rencontres autour d'une table	3 920 \$
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Initiative 1-2-3 Go! Rivière-des-Prairies	N/A	3 560 \$
Rosemont-La Petite-Patrie	Collectif des femmes immigrantes du Québec	Femmes immigrantes et québécoises de Montréal : je partage mes valeurs, j'écoute celles de l'autre et je construis	5 000 \$
	Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	Impro : Interculturellement vôtre (le français dans toutes ses expressions)	5 000 \$
Saint-Laurent	Centre des femmes de Saint-Laurent Inc.	Les robes de papier «Parcours entrelacés»	3 750 \$
	CRABE (Centre de recherche et d'action pour le bien-être environnemental)	Érablière Urbaine de Saint-Laurent	4 000 \$
Saint-Léonard	Mains Utiles	Matinées de métissage culturel	2 813 \$
	Maison de Jeunes de Saint-Léonard	Partageons ensemble	3 484 \$
	Regroupement interculturel Saint-Léonard	Inclusion-Diversité-Engagement	4 000 \$

Ville-Marie	Rencontres-cuisines	Cuisine de Francisation	4 000 \$
	Carrefour de ressources en interculturel	Espaces de rencontres interculturelles, ludiques et de bonnes rumeurs	4 500 \$
	Centre de ressources de la Troisième Avenue	Conversation publique 2017. Pour une école publique forte de sa diversité	4 250 \$
	Le Centre International de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)	375 années de présence des Noirs à Montréal	4 000 \$
	Fierté Montréal	Agent de liaison pour Fierté Montréal 2017	4 000 \$
	FEEJAD (Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes Adultes)	Projet d'inclusion sociale des familles des HJM dans une perspective de lutte à la discrimination	2 813 \$
	Fondation Ressources-Jeunesse	L'interculturel et moi	3 206 \$
	Les YMCA du Québec	Cuisines culturelles	3 712 \$
	Opération Placement Jeunesse inc.	Au-delà de nos différences	4 000 \$
	Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal	Ateliers interculturels sur la gestion des matières résiduelles	4 000 \$
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	Afrique au Féminin	Femmes au quotidien	3 656 \$
	Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)	Dictionnaire biographique d'une nouvelle génération de minorités visibles	4 250 \$
	Le Bureau de consultation-jeunesse Inc.	Contre le racisme et la discrimination dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : À VOIX LEVÉES	5 000 \$
	Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray	Rendez-vous interculturel Villeray 2017	4 250 \$
	Forum des citoyens aînés de Montréal	Passerelle interculturelle pour les aînés de la région de Montréal 2017	3 040 \$
	Himalaya Séniors du Québec	Society with free souls - Without discrimination and racism	2 625 \$
	Mon resto Saint-Michel	Cafés-Rencontres multiculturels	2 550 \$
	Trans-Art 2000	Mon Quartier en couleur	5 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1176367001

CE17 0232

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de contrat de recherche et développement par lequel la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal s'engage à réaliser une étude comparative sur les mesures de mitigation mises en place lors de la réalisation de travaux par la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 51 310 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de recherche;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1163878003

CE17 0233

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ à Printemps numérique pour la mise en oeuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget régulier du Service du développement économique et par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1160881003

CE17 0234

Il est

RÉSOLU :

de recommander aux instances décisionnelles compétentes de la Ville la vente d'un terrain municipal situé sur le côté nord de l'avenue Viger, entre les rues Saint-André et Saint-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 546 mètres carrés, en faveur de l'organisme à but non lucratif Dianova Québec pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville (CE02 0095).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166678003

CE17 0235

Il est

RÉSOLU :

de modifier la répartition des contributions budgétaires pour la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en accord avec la nouvelle structure de financement des projets dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177462001

CE17 0236

Il est

RÉSOLU :

de nommer un représentant de la Ville, en remplacement de M. Denis Chalut, au sein des comités de retraite suivants :

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- nommer M. David Bélanger, Conseiller principal au Service des ressources humaines, pour un mandat d'une durée de 3 ans;

Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle :

- nommer M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176335001

CE17 0237

Vu la résolution CA17 26 0036 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 6 février 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits de 348 898,50 \$, en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en lien avec des projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs devant être réalisés pendant la saison estivale 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171035002

CE17 0238

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration au Bureau des relations gouvernementales et municipales pour l'organisation de la journée du 375^e anniversaire de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1164784012

CE17 0239

Il est

RÉSOLU :

de s'engager à prendre connaissance des recommandations contenues dans les avis, mémoires, études et recherches des trois conseils consultatifs, soit le Conseil des Montréalaises (04-064), le Conseil jeunesse de Montréal (02-177), et le Conseil interculturel de Montréal (02-044) et à déposer au conseil municipal, dans un délai raisonnable, un rapport tenant lieu de réponse aux recommandations des conseils consultatifs.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174320001

CE17 0240

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 838,34 \$, relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 24 au 25 février 2017, à Alma (Québec), afin de participer à la cérémonie d'ouverture et présentation de la 52^e Finale des Jeux du Québec d'Alma – Hiver 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1171680001

CE17 0241

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel relative à l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 28 mai 2017, dans le cadre de la Journée des musées montréalais 2017 et au Jardin botanique/Insectarium, le vendredi 26 mai 2017, dans le cadre des 20 ans du rendez-vous horticole | Édition spéciale 375^e;
- 2 - d'accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 587,22 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1171673001

CE17 0242

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance no 3 jointe au présent dossier décisionnel afin de le rendre applicable au secteur « Boulevard Gouin Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1171179001

CE17 0243

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) », afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1171452001

Règlement RCE 17-001

CE17 0244

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement de concordance n° 2474 intitulé « Règlement pour amender le Plan d'urbanisme 04-407 de la Ville de Côte-Saint-Luc, pour assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal » adopté le 12 septembre 2016 par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ;
- 2 - d'approuver le Règlement de concordance n° 2089-6 intitulé « Règlement pour amender le Règlement 2089 régissant les opérations cadastrales dans la Ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au Plan d'urbanisme 2474 », adopté le 12 septembre 2016 par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1161013002

CE17 0245

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 2016-024 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme édicté par le règlement n° 2009-007 », adopté le 19 décembre 2016 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1172622001

CE17 0246

Il est

RÉSOLU :

de désapprouver le Règlement 2217-53 modifiant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 12 septembre 2016 par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc, celui-ci n'étant pas conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), étant donné que la modification concernant la grille IN-1 permet des usages non conformes à la carte des affectations du Schéma.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1171013001

Levée de la séance à 8 h 50

70.001

Les résolutions CE17 0221 à CE17 0246 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.008
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.009
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.010
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164473001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CE15 1691 afin de ne pas donner suite au contrat accordé à 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC) pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon

Il est recommandé :
d'abroger la résolution CE15 1691 afin de ne pas donner suite au contrat accordé à 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC) pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon, dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14182.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-23 21:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164473001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CE15 1691 afin de ne pas donner suite au contrat accordé à 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC) pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable du Service de l'eau (DEP) recommande d'annuler le contrat octroyé à la firme 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC) et lancer un nouvel appel d'offres.

Le 16 septembre 2015, le comité exécutif a accordé un contrat à Groupe TEC (CE15 1691), pour la fourniture de vannes de type papillon. Les vannes devaient avoir des diamètres variant entre 350 mm et 1200 mm (conduites principales). Ce contrat avait une durée de trente-six (36) mois.

Selon l'entente conclue avec l'adjudicataire, les vannes devaient être conformes aux clauses techniques du cahier des charges techniques 7-4-2015 et livrées dans un délai maximum de treize (13) semaines, après une demande d'achat. Un bon de commande avait été émis le 26 février 2016, pour l'achat de dix (10) vannes de type papillon de différents diamètres.

Le fournisseur n'a pas été en mesure de respecter ses engagements, car plusieurs éléments non conformes ont été constatés par la DEP. Malgré plusieurs tentatives de la DEP et du Service de l'approvisionnement pour trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties, les discussions avec la firme n'ont donné aucun résultat.

Une lettre a été envoyée à Groupe TEC le 21 décembre dernier le sommant de fournir des vannes conformes aux clauses techniques du cahier des charges, et ce, avant le 3 février 2017. Groupe TEC n'a pas été en mesure de fournir les vannes papillon conformes à la date requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1691 - 16 septembre 2015 - Conclure avec 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC), une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon pour une somme maximale de 192 403,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14182

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à abroger la résolution CE15 1691 afin de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 15-14182, pour la fourniture et la livraison de vannes de type papillon.

La compagnie 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC) n'est pas en mesure de respecter les délais de livraison tel que mentionné dans leur soumission. De plus, plusieurs vannes livrées comportaient des éléments non conformes par rapport aux exigences des clauses techniques du cahier des charges:

- **Contrôle de qualité :**

Aucun rapport de qualité n'a été fourni avec les documents de livraison alors qu'à l'article 3.1 des clauses techniques du cahier des charges, des rapports certifiés pour chaque élément de production étaient exigés et en l'absence de ces rapports, le Directeur n'effectuait pas la réception de ces vannes.

Les vannes reçues de 1200 mm de diamètre avaient des trous de forme oblongue ne rencontrant pas les exigences de la norme ASME / ANSI B16.1-1998 qui exige des trous ronds.

Conception et installation des couvercles sur le bout de l'arbre n'était pas de la qualité requise et était de mauvaise fabrication pour garantir l'étanchéité à long terme des composantes mécaniques.

- **Peinture :**

Des tests de porosité effectués sur les vannes étaient négatifs et ne respectaient pas la norme NACE SP 0188.

L'épaisseur minimale vérifiée sur quelques vannes était de 0,2 mm, ce qui ne correspondait pas à la valeur exigée de 0,5 mm spécifié à l'article 4.3 des clauses techniques du cahier des charges.

Aucun coupon d'essai n'a été fourni avec les documents de livraison.

- **Disque :**

La présence abondante de corrosion sur le pourtour du disque en acier inoxydable était inacceptable alors que l'article 4.5 des clauses techniques du cahier des charges spécifiait que l'absence de corrosion sur le disque était de rigueur.

- **Siège :**

Les deux vannes de 1200 mm de diamètre avaient des vis d'ajustement installées dans le corps des vannes. Le cahier des charges exigeait que les vis d'ajustement soient installées sur le disque ou sur les orifices d'injection externes, tel que stipulé à l'article 4.6 des clauses techniques du cahier des charges.

- **Brides :**

Les brides inspectées étaient uniformes et sans joint torique. À cet effet, ces brides devaient être munies d'une encave pour qu'un joint d'étanchéité y soit inséré, tel que stipulé à l'article 4.7 des clauses techniques du cahier des charges.

- **Opérateur manuel :**

Les volants fournis n'ont pas de carré de manoeuvre de 25 mm alors qu'à l'article 4.11 des clauses techniques du cahier des charges, stipulait que les volants à fournir devaient être équipés de carrés de manoeuvre.

JUSTIFICATION

La livraison des équipements ne s'est pas effectuée dans les délais initiaux proposés par l'adjudicataire, la DEP a constaté, suite aux vérifications effectuées, que les équipements livrés ne répondaient pas aux exigences du cahier des charges. La compagnie a reconnu que la livraison de vannes non-conformes était de sa responsabilité. Le Service de l'approvisionnement a communiqué à plusieurs reprises les non-conformités ainsi que les retards de livraison à l'adjudicataire. Aucune amélioration n'a été apportée et aucune solution viable n'a été suggérée tant sur la qualité, la conformité et le respect du délai de livraison.

Le Service de l'Approvisionnement a envoyé, à Groupe TEC, un avis le 1^{er} septembre 2016 invoquant le défaut de livraison dans les délais prévus et le sommant de rencontrer les exigences des documents contractuels à défaut de quoi la Ville prendrait toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter ledit contrat.

Le 21 décembre 2016, un avis formel a également été envoyé par le Service de l'approvisionnement permettant pour une dernière fois, à l'adjudicataire de faire une livraison des vannes conformes aux termes et conditions du contrat avant le 3 février 2017. Au 20 février 2017, Groupe TEC n'avait pas donné suite à cet avis.

Le Service de l'approvisionnement recommande la résiliation du contrat avec la firme 9317-6667 Québec Inc (Groupe TEC) en invoquant la clause 11.1 des clauses administratives générales de l'appel d'offres 15-14182.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'annulation du contrat n'entraîne aucun impact financier pour la Ville, sauf les frais relatifs au lancement d'un nouvel appel d'offres. Il est à noter que ces frais seront assumés à même le montant de la garantie d'exécution de la firme.

Tel que prévu au contrat, la Ville de Montréal gardera la garantie d'exécution au montant de 6 413,46 \$, afin de couvrir en partie les pénalités de retard applicables de 200 \$ par jour, en vertu de l'article 13 des clauses administratives générales et de l'article 11 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 15-14182.

Les crédits autorisés lors du GDD 1154473001 seront retournés au règlement d'emprunt y afférent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat d'achat de vannes doit être annulé pour permettre le lancement d'un nouvel appel d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Annulation du processus : Mars 2017
Retour en appel d'offres : Printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LAZURE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Isabelle LAZURE, 11 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc OUELLET
Ingénieur mécanique

ENDOSSÉ PAR

Daniel TURCOT
Chef de division

Le : 2016-10-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Approuvé le : 2017-02-21

Directrice

Approuvé le : 2017-02-23



Dossier # : 1170206003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du SPVM, pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2018, pour une somme maximale de 105 526,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #16-15719 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du SPVM, pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2018, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 526,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #16-15719;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,20 % par l'agglomération, pour un montant de 52 974,23 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-25 09:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du SPVM, pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2018, pour une somme maximale de 105 526,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #16-15719 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise un système de répartition assistée par ordinateur (RAO) qui permet la gestion des appels et des interventions d'urgence. La RAO est l'application qui sert à la répartition des appels policiers provenant des citoyens qui effectuent un appel de type « 911 ».

Il s'agit d'une application centrale qui est utilisée au centre de répartition et elle requière une disponibilité 24/7. L'application est destinée principalement:

- Aux répartiteurs et analystes pour la réalisation de leur travail;
- À la cartographie pour l'affichage des unités policières et des appels sur une carte en continu;
- Aux ordinateurs véhiculaires des policiers et aux PTM (Postes de travail mobiles).

L'application RAO est aussi une source importante de données pour la gestion d'autres applications au SPVM, notamment le Système Automatique de Gestion des Alarmes (SAGA) et l'application Montréal-Inscription et recherche de l'information de sécurité (M-IRIS).

L'application RAO est installée sur environ 500 postes fixes et 600 PTM et est utilisée par près de 5000 usagers:

- Les policiers sur le terrain;
- Les répartiteurs dans les centres d'appels;
- Les analystes qui étudient les appels;
- Les enquêteurs;
- Les cadets.

L'environnement technologique de la RAO est assuré par les serveurs de la compagnie Hewlett-Packard (HP) et l'entretien de ces équipements est assuré par la compagnie Informatique Pro-Contact depuis 2015. Un contrat d'entretien des serveurs HP a été accordé en 2016, et sera échu en mars 2017. Un nouveau contrat est donc requis afin d'assurer l'entretien de l'environnement technologique du système RAO.

Afin de pouvoir répondre aux objectifs du présent dossier, le Service des technologies de l'information (Service des TI) a lancé, en collaboration avec le SPVM, l'appel d'offres public no. 16-15719.

Cet appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 19 décembre 2016 et a été ouvert le 25 janvier 2017. La durée de la publication a été de 38 jours calendrier. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, 2 addendas ont été publiés:

No. addenda	Date	Portée
1	2017-01-12	Précisions sur la durée du contrat et les services
2	2017-01-17	Report de la date d'ouverture de l'appel d'offres au 25 janvier 2017

L'objet du présent dossier est d'accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du SPVM, pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2018, pour une somme maximale de 105 526,35 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC1112376 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat d'entretien à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'un contrat de maintenance des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 12 mois, soit du 1er mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 99 995,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #16-15000 (1 soumissionnaire).

CE15 0562 - 8 avril 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, Informatique Pro-Contact inc, firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la maintenance des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 9 mois, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 janvier 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 81 823,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14130 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

CG09 0494 - 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à CPU Design inc. pour l'achat des équipements pour la mise à niveau de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal, au prix total approximatif de 872 546,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11148 (2 soum.).

DESCRIPTION

Le présent contrat comprend l'entretien des différentes composantes physiques du système informatique de répartition du SPVM, et ce, par des techniciens autorisés par le manufacturier HP afin de réparer ou remplacer les équipements suivants en cas de bris:

- Les serveurs;
- Les unités de stockage de données;
- Les unités de sauvegarde;
- Les unités de communication.

Le matériel et le système d'exploitation sont certifiés pour un temps d'opération de 99,99 %. Vue la nature critique du système de la RAO, un service de 24/7 avec réponse dans les quatre heures est inclus.

JUSTIFICATION

Les technologies informatiques supportant le système de RAO sont exploitées depuis avril 2004 et nécessitent de l'entretien afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins d'affaires ainsi qu'aux besoins opérationnels du SPVM, de même que pour garantir la continuité des services, durant la période d'analyse des nouvelles technologies disponibles. Un nouveau contrat est donc essentiel afin d'assurer l'entretien des serveurs HP de l'environnement informatique du système de RAO.

Il y a eu 3 preneurs du cahier des charges et deux firmes ont déposé une soumission, ce qui représente 66% des preneurs.

Les raisons pour lesquelles la 3e firme n'a pas déposé de soumission sont les suivantes:

- Carnet de commandes complet;
- Délais de livraison hors d'atteinte.

L'octroi du contrat à la firme Informatique Pro-Contact inc. est basé selon le critère du plus bas soumissionnaire.

Voici le tableau d'analyse des résultats de l'appel d'offres 16-15719:

Présentation des résultats:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avant taxes)	Autre (préciser)	Total (avec taxes)
Informatique Pro-Contact inc.	91 782,00 \$		105 526,35 \$
Solutions Informatiques Inso inc.	104 816,40 \$		120 512,66 \$
Dernière estimation réalisée	86 971,56 \$		99 995,55 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			113 019,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,10%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	14 986,31 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	14,20%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	5 530,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	5,53%

L'estimation est basée sur le montant du dernier contrat octroyé en mars 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 105 526,35 \$, taxes incluses (96 359,63 \$ net de taxes) et sera imputé au budget de fonctionnement (BF) 2017 du Service des technologies de l'information.

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures:

Période	Coût du contrat (taxes incluses)	Coût mensualisé (taxes incluses)	Coût annualisé (taxes incluses)	Écart en \$	Écart en %
2015-2016 (durée 9 mois)	81 823,50 \$	9 901,50 \$	118 818,00\$	N/A	N/A
2016-2017 (durée 12 mois)	99 995,55 \$	8 332,96 \$	99 995,55 \$	(18, 822,45\$)	(15,84%)
2017-2018 (durée 12 mois)	105 526,35 \$	8 793,86 \$	105 526,35 \$	5 530, 80 \$	5,53%

La durée normale d'un contrat d'entretien est d'un an et plus. Le fournisseur a accepté de signer un contrat d'une durée de neuf mois en 2015-2016 mais a majoré le prix en conséquence. Le coût mensuel ainsi que la valeur du contrat, ramené sur la base annuelle, est donc supérieure au montant du contrat de l'année 2016-2017, dont la durée est de douze (12) mois. L'augmentation de 5.53% pour la période 2017-2018, elle, s'explique par la désuétude des serveurs acquis en 2009, qui présentent plus de risques de défauts et donc, plus d'entretien de la part du fournisseur.

Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent dossier décisionnel permettra la continuité du fonctionnement du système de la RAO, et assurera les opérations policières du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE: Mars 2017;
- Prestation de service: mars 2017 à Février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 17 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et cour municipale

Le : 2017-02-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique
et justice

Approuvé le : 2017-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-02-23



Dossier # : 1174347001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Centre
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9048-3173 Québec inc., pour les services de manutention et de livraison d'arbres et de grilles d'arbres aux divers arrondissements de la Ville – (12 mois), au prix de sa soumission, soit au prix de 101 063,03 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres publics 17-15656.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à l'entreprise 9048-3173 Québec inc., pour les services de manutention et de livraison d'arbres et de grilles d'arbres aux divers arrondissements de la Ville – (12 mois), au prix de sa soumission, soit au prix approximatif de 101 063,03 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres publics 17-15656;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-20 17:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174347001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Centre
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9048-3173 Québec inc., pour les services de manutention et de livraison d'arbres et de grilles d'arbres aux divers arrondissements de la Ville – (12 mois), au prix de sa soumission, soit au prix de 101 063,03 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres publics 17-15656.

CONTENU

CONTEXTE

La pépinière municipale fournit annuellement 3 000 à 5 000 arbres de calibre aux arrondissements de la Ville. L'activité de livraison et de manutention des arbres à la pépinière municipale nécessite un équipement spécialisé de transport de poids lourds muni d'un équipement de levage. La pépinière ne possède pas ces équipements, ni les chauffeurs de classe 1 pour les opérer, il est donc impossible pour la Ville d'effectuer ces travaux en régie interne.

L'appel d'offres a débuté le 18 janvier 2017 et s'est terminé 19 jours plus tard, soit le 6 février 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 6 février 2017 à 10 h 30. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. La soumission est donc valide jusqu'au 6 juin 2017.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal « Le Devoir » la première journée de l'appel d'offres, sur le site Internet de la Ville de Montréal, ainsi que sur celui de la SEAO.ca (Système électronique d'appels d'offres) durant la période de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1339 - 23 novembre 2015 - Autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc., pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 275 595,08 \$ à une somme maximale de 344 493,85 \$, taxes incluses.

CM14 1009 - 27 octobre 2014 - Autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc., pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 206 696,31 \$ à une somme maximale de 275 595,08 \$, taxes incluses.

CM12 0199 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à l'entreprise 9048-3173 Québec inc., pour la livraison et la manutention des arbres de la Pépinière municipale, pour les années 2012, 2013 et 2014 au prix total approximatif de 206 696,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11921 - 1 seul soumissionnaire.

CE11 0411 - 29 mars 2011 - Accorder au seul soumissionnaire 9048 3173 Québec inc., le contrat pour la livraison et la manutention des arbres de la Pépinière municipale au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 55 367,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 11-11587.

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour objet de fournir le service de manutention et de livraison d'arbres de la pépinière pour les divers arrondissements de la Ville de Montréal. En plus de la manutention et la livraison d'arbres, l'entreprise retenue, devra également déplacer sur demande, des grilles d'arbres sur l'ensemble du territoire de la Ville.

JUSTIFICATION

Cet appel d'offres public a été lancé et supervisé par la Direction de l'approvisionnement. Sur un total de cinq preneurs de cahier de charges, trois ont déposé une soumission, ce qui représente un pourcentage de 60 %. Pour plus d'informations concernant les preneurs de cahier de charges, les soumissions déposées, l'analyse, etc., nous vous référons à l'intervention de cette Direction jointe au sommaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9048-3173 Québec inc.	101 063,03 \$		101 063,03 \$
Marcel, Martel Service d'arbres	211 266,56 \$		211 266,56 \$
Pépinière Jardin 2000 Inc.	217 992,60 \$		217 992,60 \$
Dernière estimation réalisée	117 731,53 \$		117 731,53 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			176 774,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			74,91 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			116 929,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			115,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-16 668,50 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-14,16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	110 203,53 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	109,04 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 14,16 % à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart de prix est conforme aux observations des prix soumis depuis janvier 2012 et illustre une baisse de 9,16 % par rapport aux valeurs marchandes, telles que répertoriées durant les années précédentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 101 063,03 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Les articles n^o 1 et 3 du bordereau de soumission pour une dépense de 67 950.23 \$ taxes incluses (62 047.61 \$ net de taxes), est prévue au budget de fonctionnement de la division gestion de l'entretien et des opérations — pépinière municipale du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Sous la responsabilité de la section Biodiversité et écologie urbaine, les articles n^{os} 2 et 4 du bordereau de soumission pour une dépense de 33 112.80 \$ taxes incluses (30 236.40 \$ net de taxes) sera entièrement financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-047 Plan Gestion Forêt Urbaine. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La livraison des arbres aux divers arrondissements de la Ville permet à chaque arrondissement d'améliorer ses infrastructures vertes à Montréal. En effet, la plantation d'environ 3 500 à 4 000 arbres annuellement augmente la canopée et réduit les îlots de chaleur, ce qui permet à la Ville de tendre vers son objectif d'augmenter la canopée à 25 %. En outre, ce transport représente 50 % des arbres qui sont plantés sur le domaine public annuellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité que l'octroi du contrat soit refusé, la pépinière municipale ne sera pas en mesure de livrer les 4 000 arbres annuellement aux arrondissements concernés pour l'année 2017. Si les arrondissements devaient se procurer leurs arbres à l'extérieur, d'importants coûts devront être envisagés par ces arrondissements. Il est important que ce contrat soit octroyé à la séance du conseil municipal du 27 mars prochain, afin de commencer la livraison des arbres dès le 10 avril 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les périodes de livraison sont prévues de la façon suivante pour l'année 2017 :
Printemps : entre le 10 avril et 27 mai

Automne : entre le 20 août et le 15 septembre, ainsi qu'entre le 10 octobre et le 20 novembre

Les services de l'entrepreneur vont également être sollicités à l'extérieur de ces périodes pour la section Forêt urbaine du mois d'avril au mois de décembre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires sont incluses à la soumission. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux clauses administratives.

Le processus respecte la Politique de gestion contractuelle ainsi que la Politique de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GAUDET
C/m horticult. champetre ou abrite - pepin. &
parc floral

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR
Chef de division

Le : 2017-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2017-02-20



Dossier # : 1170206004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Rogers Communications Canada Inc., pour l'acquisition et la configuration de licences Airwatch pour l'utilisation de 600 appareils en mobilité, pour une somme maximale de 105 848,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (#16-15810) - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1- d'accorder à Rogers Communications Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et la configuration de licences Airwatch pour l'utilisation de 600 appareils en mobilité, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 848,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (#16-15810);

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 53 135,77 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-25 09:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Rogers Communications Canada Inc., pour l'acquisition et la configuration de licences Airwatch pour l'utilisation de 600 appareils en mobilité, pour une somme maximale de 105 848,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (#16-15810) - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) exploite de nombreux appareils mobiles afin de répondre à ses besoins opérationnels. Puisque la majorité de ces appareils ont atteint leur fin de vie utile, un projet pilote a été réalisé en collaboration avec le Service des technologies de l'information (Service des TI) pour évaluer la possibilité d'utiliser les équipements qui sont disponibles via l'entente du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) dont fait partie la Ville de Montréal.

La conclusion du projet pilote a permis de constater que les appareils de type iPhone répondent aux besoins opérationnels du SPVM. Toutefois, afin d'assurer la sécurité des communications à travers ces appareils, un logiciel de gestion d'appareils mobiles est requis. Une analyse des divers logiciels de gestion disponibles sur le marché a été effectuée et le produit Airwatch de l'éditeur VMWare a été identifié comme le seul logiciel en mesure de répondre à l'ensemble des besoins du SPVM en cette matière.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le SPVM, l'appel d'offres public numéro 16-15810 le 19 décembre 2016. Cet appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. Un délai de 6 semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 30 janvier 2017. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Rogers Communications Canada Inc., pour l'acquisition et la configuration de licences Airwatch pour l'utilisation de 600 appareils en mobilité, pour une somme maximale de 105 848,14 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour but d'acquérir et de configurer six cent (600) licences AirWatch. Plus précisément, les principaux éléments couverts par le contrat sont:

- l'acquisition de six cent (600) licences AirWatch;
- la mise en place de l'infrastructure du logiciel AirWatch avec une redondance pour assurer une relève adéquate en cas de panne;
- la mise en place des certificats pour l'amélioration de la sécurité des équipements utilisés par le SPVM;
- la mise à jour des produits sur le serveur actuel.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat à Rogers Communications Canada Inc. permet au SPVM d'avoir un outil performant de gestion d'appareils mobiles qui respecte les normes de sécurité propres au SPVM.

Il y a eu six preneurs du cahier des charges et deux firmes ont déposé une soumission, ce qui représente 33.33% des preneurs.

Les raisons pour lesquelles les autres preneurs du cahier de charges n'ont pas déposé de soumission se résument ainsi:

- Un preneur a pris le cahier de charges à titre d'information seulement;
- Une firme mentionne que son carnet de commandes est complet;
- Une autre firme mentionne que les délais de livraison sont hors d'atteinte.

Suite à l'évaluation de la conformité technique des soumissions, la firme Rogers Communications Canada Inc. a été retenue selon le critère du plus bas prix.

Présentation des résultats:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (avec taxes)
Rogers Communications Canada inc.	92 061,88 \$		105 848,14 \$
Dell Canada inc.	94 722,95 \$		108 907,71 \$
Dernière estimation réalisée	91 425,15 \$		105 116,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			107 377,92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,44 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			3 059,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			2,89 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	732,07 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	0,67 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	3 059,57 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,89 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 105 848,14 \$, taxes incluses et sera réparti comme suit:

Tableau de répartition des coûts:

Description	Total (avec taxes)
Acquisition et configuration des licences (PTI)	85 186,56 \$
Entretien (BF)	20 661,58 \$
Total	105 848,14 \$

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 85 186,56 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet N° 74561 - Évolution bureautique.

Le montant maximal de 77 786,68 \$, net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-051, et de compétence locale 15-050.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,2 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses non capitalisables (BF):

Un montant maximal de 20 661,58 \$ taxes incluses (18 866,78 \$ net de taxes) sera imputé au budget de fonctionnement 2017 du Service des TI.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent contrat permet au SPVM de se doter d'un outil de gestion efficace pour les appareils mobiles utilisés au sein de ce Service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE: 8 mars 2017;
- Acquisition et configuration du matériel: mi-mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 17 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucia DELLA SALA
Contrôleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et
cour municipale

Le : 2017-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique
et justice

Approuvé le : 2017-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-02-23

**Dossier # : 1160490003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc. pour la fourniture de mobilier urbain complémentaire au projet d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM). Dépense totale de 350 961,19 \$, taxes et contingences incluses. Appel d'offres public no 17-15813 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 350 961,19 \$, taxes incluses, pour la fourniture de mobilier urbain complémentaire au projet d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 350 961,19 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 17-15813;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville-centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-02-27 11:54**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160490003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc. pour la fourniture de mobilier urbain complémentaire au projet d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM). Dépense totale de 350 961,19 \$, taxes et contingences incluses. Appel d'offres public no 17-15813 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Dans un premier temps, un projet d'aménagement a été conçu en 2010 quant au domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), en collaboration avec celui-ci. La première phase de ce projet a été réalisée en 2012. Cette première réalisation incluait l'avenue du Musée et le côté nord de la rue Sherbrooke. La deuxième phase porte sur le réaménagement du trottoir sud de la rue Sherbrooke entre les rues Bishop et Crescent. Par ailleurs, la Ville a inclus à cette phase le réaménagement de la rue Bishop entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke en accompagnement de la construction du nouveau pavillon de la Paix du MBAM qui a été inauguré à l'automne 2016 (voir schéma de localisation en pièce jointe au présent dossier).

Le 24 mars dernier, la Ville a octroyé un contrat de réalisation des travaux à l'entreprise Catalogna et Frères ltée. Cependant, la fourniture de mobilier urbain a été exclue du contrat octroyé afin de permettre le début des travaux et de permettre de finaliser la conception des compléments d'aménagement spécifiques à ce projet en concertation avec le MBAM. Ces aménagements comprennent notamment du mobilier urbain emblématique pouvant servir de socles similaires à ceux installés lors de la phase1.

Mentionnons que 2 appels d'offres pour la fourniture des compléments d'aménagement ont été effectués en 2016 mais qu'aucune soumission n'a été reçue. Le troisième appel d'offres, effectué en janvier 2017, a permis d'obtenir une soumission conforme.

Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi d'un contrat distinct pour la fourniture de mobilier urbain, la fourniture des dessins d'atelier, le traitement, la finition, l'entreposage et la livraison du mobilier urbain, conformément aux règles d'octroi de contrats d'acquisition de biens et de services autres que professionnels par la Ville de Montréal.

Précisons que les travaux d'aménagement réalisés par Catalogna et Frères ltée ont été suspendus en décembre 2016 et reprendront à la mi-mars 2017. Les travaux à compléter comprennent notamment la construction d'une chaussée rehaussée, de la mise en place de pavés, de la plantation d'arbres et arbustes ainsi que l'installation du mobilier urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0666 - 27 avril 2016 - Approuver le projet d'entente entre le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et la Ville de Montréal précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords du MBAM et de l'Université Concordia; autoriser la réception d'un revenu de 80 387,72 \$, taxes incluses, provenant du MBAM;

CE16 0665 - 27 avril 2016 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Université Concordia précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du Musée des beaux-arts de Montréal; autoriser la réception d'un revenu de 235 917,51 \$, taxes incluses, provenant de l'Université Concordia;

CG16 0181 - 24 mars 2016 - Octroi d'un contrat à Catalogna & Frères Ltée pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia;

CE16 0322 - 2 mars 2016 - Approbation de la convention de services professionnels avec WSP Canada inc., pour la surveillance de travaux pour le projet de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia;

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014);

CG07 0524 - 20 décembre 2007 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de réfection routière sur le réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération (1072689009);

DESCRIPTION

Conformément au devis technique intégré à l'appel d'offres public, l'octroi du contrat permettra l'acquisition d'éléments décoratifs minéraux, similaires à ceux installés lors de la phase 1, qui serviront de mobilier urbain emblématique ainsi que, pour certains d'entre eux, de socles à des oeuvres d'art sur le domaine public, prêtées par le MBAM en conformité avec le protocole d'entente qu'il a signé avec la Ville (décision CE16 0666).

JUSTIFICATION

Le projet, qui résulte d'une collaboration étroite entre la Ville, le MBAM et l'Université Concordia, est réalisé dans le cadre des legs du 375^{ème} anniversaire de Montréal et constitue une contribution de la Ville à la création de la "Zone Éducation-Culture" par les deux institutions partenaires. Il implique, entre autres, certaines interventions d'aménagement sur les propriétés de ces deux institutions qui seront payées par elles, ainsi que l'installation par le MBAM d'oeuvres d'art sur le domaine public de la Ville. L'acquisition du mobilier urbain emblématique recommandé par le présent dossier fait partie intégrante des interventions de la Ville pour compléter le projet d'aménagement.

Analyse des soumissions

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom du soumissionnaire conforme, le prix proposé, l'estimation de contrôle, le tout incluant les taxes. Il présente également l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)
FIRME SOUMISSIONNAIRE CONFORME		PRIX
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.		319 055,63 \$
ESTIMATION DE CONTRÔLE		241 807,77 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de contrôle	(\$)	77 247,86 \$
	(%)	31,9%

Le processus d'appel d'offres public no. 17-15813 s'est déroulé du 23 janvier au 8 février 2017. Sur sept (7) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont mentionné ne pas

pouvoir fournir le produit exigé, une (1) firme a mentionné que le projet était trop éloigné pour l'intéresser, une (1) firme a expliqué qu'elle ne pouvait pas fournir la garantie de soumission et une (1) firme a déposé une soumission. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours à partir de la date d'ouverture, soit jusqu'au 8 juin 2017.

Les prix de soumission et l'autorisation de l'AMF furent vérifiés pour la soumission reçue. Également, les documents fournis lors du dépôt de la soumission furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, Les Terrassements Multi-Paysages Inc., est supérieure à l'estimation de contrôle, laquelle s'élève à 241 807,77 \$, incluant les taxes.

L'estimation de contrôle est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que les taux de la main d'œuvre réels du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de contrôle est de +77 247,86 \$, soit 31,9 %. Le court délai de fabrication demandé, soit de 6 semaines suivant l'octroi du contrat, et l'approvisionnement du calcaire au mois de mars (conditions hivernales) pourraient expliquer l'écart avec l'estimation de contrôle.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Terrassements Multi-Paysages Inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 mai 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Terrassements Multi-Paysages Inc., est le suivant: 1140-3825-90. Une attestation valide délivrée le 25 janvier 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public no. 17-15813, il est recommandé de retenir les services de Les Terrassements Multi-Paysages Inc. pour la somme maximale de 350 961,19 \$, taxes et contingences de 10% (31 905,56 \$) incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 350 961,19 \$, taxes et contingences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 320 474,35 \$, net des ristournes de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-006 - Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise l'atteinte de plusieurs objectifs en matière de développement durable. L'ensemble du projet prévoit:

- l'augmentation du verdissement par l'ajout de fosses d'arbres agrandies et la plantation de 33 arbres et 563 arbustes;
- l'augmentation du confort pour les piétons par l'élargissement des trottoirs, la construction de saillies aux intersections, la réduction de la vitesse, la création d'une zone partagée sur la rue Bishop et l'amélioration des traverses piétonnes de la rue Sherbrooke;
- l'amélioration de l'accessibilité universelle par l'amélioration et l'ajout de rampes pour handicapés;
- la réduction de l'utilisation de la voiture et la promotion des transports actifs et collectifs par la réduction du nombre de places de stationnement et la réduction de la largeur de la chaussée;
- l'amélioration de la performance des systèmes d'éclairage urbain par une gestion éco-énergétique et le remplacement des sources lumineuses par des sources DEL.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Musée des beaux-arts de Montréal prévoit installer des oeuvres d'art sur le domaine public d'ici la fin du mois d'avril 2017 dans le cadre du projet majeur d'art public "La Balade pour la Paix". À la suite de l'octroi du contrat, prévu le 8 mars, l'adjudicataire aura 6 semaines, dont jusqu'au 19 avril 2017 afin de fournir le mobilier urbain qui permettra l'installation de ces oeuvres d'art. Conséquemment, tout report dans l'octroi de ce dossier entraînera un retard de l'installation des oeuvres d'art.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CE)	8 mars
Réalisation du mandat (fourniture et livraison des biens et services)	mi-avril
Travaux (installation sur le site)	fin avril

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Naceur AYARA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Claude DUBOIS, 23 février 2017
Jean CARRIER, 23 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier VAUDRIN-CHARETTE
Ingénieur et Sébastien Deshaies Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-17

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-02-24



Dossier # : 1171701003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Pachar Inc. pour la réfection de l'éclairage en façade du bâtiment et du jardin arrière du Château Ramezay - Dépense totale de 252 511,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6959) - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 252 511,84 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'éclairage en façade du bâtiment et du jardin arrière du Château Ramezay, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Gestion Pachar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 240 487,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6959);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-23 13:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171701003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Pachar Inc. pour la réfection de l'éclairage en façade du bâtiment et du jardin arrière du Château Ramezay - Dépense totale de 252 511,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6959) - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement historique du Vieux-Montréal renferme un riche patrimoine bâti auquel appartient le château Ramezay, un des premiers immeubles classés dès le 29 mars 1929. La réalisation du jardin en 1999-2000 a permis au château de reprendre un statut de grande propriété formant un ensemble indissociable de son lot. La cour d'entrée et le jardin avaient été aménagés dans le but de proposer aux visiteurs l'occasion d'un retour dans le temps, une visite d'un jardin dans l'esprit de la Nouvelle-France. Quelques années de fréquentations assidues ont souligné la nécessité d'une réfection des surfaces pavées et d'un ajustement subséquent des équipements d'éclairage. Ainsi, en accompagnement aux travaux de restauration du bâtiment historique, des travaux de réaménagement des jardins ont été amorcés et seront exécutés au printemps 2017.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a débuté le 19 janvier 2017 et s'est terminé 25 jours plus tard, soit le 13 février 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 17 février 2017 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Trois addenda ont été produits. Le premier addenda, transmis le 25 janvier 2017, visait à apporter des précisions aux plans et au cahier des charges. Le deuxième addenda, transmis

le 1er février 2017, visait à reporter la date d'ouverture des soumissions. Le troisième et dernier addenda, transmis le 6 février 2017, visait à remplacer certaines fiches techniques d'appareils d'éclairage. Les questions et réponses de ces addenda n'ont eu aucun impact sur les prix. Les trois addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des instructions aux soumissionnaires inclus au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 14 mai 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0639 - 20 août 2012 - Accorder un contrat à Excavations Super inc. pour le réaménagement des jardins du château Ramezay, incluant la mise en œuvre d'un nouveau concept d'éclairage - Dépense totale de 708 364,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6284 (3 soum.)

CE12 1001 - 20 juin 2012 - (1) Ne pas donner suite à l'appel d'offres public no 6261 pour l'exécution des travaux de réfection des surfaces et de mise aux normes des équipements d'éclairage du Jardin des Gouverneurs au musée du Château Ramezay. (2) Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement du Jardin des Gouverneurs au musée du Château Ramezay, incluant la mise en œuvre d'un nouveau concept d'éclairage.

CE10 1079 - 7 juillet 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection des surfaces et de mise aux normes des équipements d'éclairage du Jardin des Gouverneurs au musée du Château Ramezay.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de l'éclairage en façade du bâtiment et du jardin arrière du château Ramezay. Le site est ceinturé par les rues Notre-Dame et Bonsecours et par les murs de pierre du château. Les aménagements du château Ramezay nécessitent certains ajustements pour procurer à l'endroit une image nocturne qui le caractérise en tant que grande propriété patrimoniale. Le projet comporte trois axes d'aménagement lumière. L'illumination de la façade extérieure du bâtiment, la présence intérieure et les jardins arrière. Le présent projet propose une mise à jour du plan lumière du château Ramezay et inclut la mise aux normes des équipements d'éclairage avec un nouveau concept de mise en lumière. Afin de compléter le plan lumière du château Ramezay, le présent projet inclut la mise aux normes des équipements d'éclairage avec un nouveau concept de mise en lumière des jardins arrière et de la façade du château. De plus, le projet comprend des travaux d'aménagement paysager. Plus particulièrement, les travaux d'éclairage incluent deux sections de travaux, à savoir :

Section I - Travaux d'éclairage sur la façade du bâtiment et raccordement à l'intérieur du Château;

Section II - Travaux d'éclairage des jardins arrière. Les travaux prennent place dans un jardin mature historique.

Toutefois, sans s'y restreindre, les travaux prévus concernent également les travaux suivants :

- protection des végétaux;
- démolition et la préparation du site;
- terrassement, excavation et remblayage;
- fabrication et l'installation de mobilier et accessoire de parc (ouvrages de bois et cornières en acier corten);
- apport de terre de culture;

- réfection des surfaces en gravier et empierrement;
- fourniture et l'installation d'appareils d'éclairage.

Les contingences ont été fixées à 10 %, d'une part, en raison du potentiel archéologique et des risques de découvertes de ressources archéologiques non-répertoriées et d'autre part, en vertu des facteurs de risques envisagés pour la complexité de la logistique d'installation et de mise en œuvre des travaux dans un espace restreint, tout en maintenant les activités du musée.

Les incidences représentent 5 % du total du contrat, soit 12 024,38 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif, à la mise en application de la stratégie de communication et la transmission des informations sur les travaux et leurs impacts.

Ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, l'appel d'offres incluait des documents pris par un total de 12 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, cinq entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission et tous étaient conformes. Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- 2633-2312 Québec inc. Aménagement Pavatech
- Gestion Pachar inc.
- Groupe DCR
- LV Construction
- Procova inc.
- Construction Urbex Inc.

B. Sous-traitants :

- Construction NRC inc.
- Neolect inc.
- Systèmes urbains inc.
- XYZ Technologie Culturelle inc.

C. Associations et autres

- Ombrages (Conception lumière)
- Société générale de construction BPF inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des six entrepreneurs généraux, cinq ont déposé une soumission conforme. Cela représente 83 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 17 % n'ayant pas déposé de soumission.

Suite à des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, le manque de temps pour déposer la soumission, que l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence ou encore que leur carnet de commande complet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Gestion Pachar inc.	218 624,96 \$	21 862,50 \$	240 487,46 \$
LV Construction	278 183,06 \$	18 594,71 \$	296 777,77 \$

2633-2312 Québec inc. Aménagement Pavatech	280 539 \$	28 053,90 \$	308 592,90 \$
Procova Inc.	321 930 \$	32 193 \$	354 123 \$
Construction Urbex inc	478 445,24 \$	47 844,52 \$	526 289,76 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	316 312,97 \$	31 631,30 \$	347 944,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			345 254,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			44 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			285 802,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			118,84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 107 456,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 30,88 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			56 290,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			23,41 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs aux estimations réalisées à l'interne selon un écart de 30,88 %. L'estimation a été établie en fonction des prix de fourniture et d'exécution des ouvrages similaires réalisés au cours des deux dernières années. L'analyse de la soumission indique que l'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 30,88 % et est conforme aux observations des prix soumis depuis janvier 2015. En effet, la Ville a observé, dans l'ensemble des soumissions déposées depuis 2015, une baisse de 20 à 33 % par rapport aux prix du marché, tel que répertoriés durant les années précédentes et sur lesquels est basée l'estimation. Malgré cet écart de prix, la Ville considère que les travaux peuvent être réalisés dans l'enveloppe proposée. Néanmoins, une attention particulière sera apportée au suivi et à la surveillance de chantier afin d'assurer la réalisation des ouvrages selon les critères de qualité attendus.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres qui n'est pas assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats public. L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 11 juillet 2014. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 3000151558. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 252 511,84 \$, taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 230 576,97 \$, montant net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-072 – « Règlement autorisant les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du plan lumière

du Vieux-Montréal dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ». Ce montant provient du Service de la mise en valeur du territoire.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 15-01.01.05.06-0145. La dépense de 230 576,97 \$ est subventionnée à 0 % dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 230 576,97 \$. Le montant subventionné par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans la recommandation de crédit 15-01.01.05.06-0145 a déjà été complètement octroyé dans le cadre du GDD 1163113004.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement des jardins du château Ramezay s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable par l'apport positif sur l'ambiance, le confort et la sécurité du secteur, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et de l'attrait du patrimoine architectural et ainsi de la préservation de ce dernier.

Globalement, le projet assurera la protection et la mise en valeur du secteur du Vieux-Montréal, le maintien de la fréquentation des différents espaces publics que forment la Cité administrative et un haut niveau d'appréciation de la part des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réfection de l'éclairage en façade du bâtiment et du jardin arrière permettront d'améliorer le confort et la qualité de l'expérience de visite des nombreux touristes qui fréquentent ce site historique et touristique du Vieux-Montréal. Ils assurent également la pérennité des équipements.

Un glissement de l'échéancier initialement prévu pour les travaux de réfection de l'éclairage pourrait générer des impacts non négligeables auprès des usagers du château Ramezay.

Afin de diminuer le plus possible l'impact du chantier de construction, les travaux doivent être complétés au plus tard en juin 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au Comité exécutif : 8 mars 2017

Début des travaux : 13 mars 2017

Date visée pour la fin des travaux : juin 2017

Publication SEAO : janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Ronald DELCOURT, Ville-Marie
Luc LANDRY, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline O'HARA
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-17

Mathieu DRAPEAU
Chef de division par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Mme Carole Paquette désigne M. Daniel Hodder, chef de division, pour la remplacer du 17 au 27 février dans l'exercice de ses fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2017-02-23



Dossier # : 1173219001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une somme supplémentaire de 50 000 \$ (plus taxes) pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation du Consortium Veolia projet UTE Pierrefonds, Veolia Water Technologies Canada inc. et PriceWaterhousecooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & associés inc. c. Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation du Consortium Veolia projet UTE Pierrfonds, Veolia Water Technologies Canada inc. et PriceWaterhousecooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & associés inc. c. Ville de Montréal.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-22 09:55

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173219001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une somme supplémentaire de 50 000 \$ (plus taxes) pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation du Consortium Veolia projet UTE Pierrefonds, Veolia Water Technologies Canada inc. et PriceWaterhousecooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & associés inc. c. Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er avril 2015, la Ville a reçu signification d'une action en justice au montant de 8 230 793,19 \$ pour la résiliation du contrat du lot T3-902 « Mise à niveau usine Pierrefonds Usine de production d'eau potable Pierrefonds Chaîne de traitement principale ». Il s'agit d'un contrat d'une valeur de 33 239 982 \$ dont 95 % des travaux avaient été exécutés en avril 2013, mais qui n'avaient pu encore être complétés à cause de travaux connexes à faire auparavant. Du reste, la réception provisoire partielle des travaux n'avait pas eu lieu à cause des déficiences.

Le Consortium Veolia projet UTE Pierrefonds, Veolia Water Technologies Canada inc. et PriceWaterhousecooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & associés inc. ont poursuivi la Ville pour un montant de 8,2 M\$ se divisant comme suit : un solde contractuel (1,3 M\$), une demande de versement immédiat de retenues (3 M\$), un ajustement du coût de la main-d'oeuvre (300 k\$), des frais de prolongation de chantier (769 k\$), des frais d'interruption de chantier (2,6 M\$) et la renonciation par la Ville aux garanties pour les travaux déjà effectués. En contrepartie, les demandereses reconnaissent un crédit limité à 862 k\$ pour des garanties non fournies.

L'avocat à qui le dossier avait initialement été confié ayant quitté ses fonctions en 2015, compte tenu de la complexité de cette action, considérant la charge de travail des avocats de l'équipe, il avait alors été jugé nécessaire de faire appel à des ressources externes pour poursuivre la contestation de la Ville et la défense de ses intérêts. Les délais procéduraux imposés par la Cour étaient en effet très serrés et laissaient peu de marge à la préparation de la défense de la Ville qui, dans les circonstances, exigeait un engagement considérable de ressources.

À la fin de l'année 2015, l'administration du dossier a donc été confiée au cabinet Irving Mitchell Kalichman, à Me Raphael Lescop (Barreau 2001) qui est un avocat de litige de

grande expérience possédant également une très bonne connaissance du droit municipal. Son taux horaire est de 285 \$. Il travaille avec Me David Éthier (Barreau 2010), spécialiste en droit de la construction dont le taux horaire est de 200 \$. Ces taux sont conformes à ceux fixés par le comité exécutif dans sa grille tarifaire.

Me Lescop évaluait initialement à 85 000 \$ plus taxes le coût des honoraires de la représentation de la Ville dans ce dossier jusqu'aux premières étapes de la mise au rôle. Il était entendu qu'il faudrait ensuite procéder à une réévaluation des honoraires professionnels requis suivant l'évolution du dossier (contestation judiciaire ou mode alternatif). À ce jour, jusqu'en décembre 2016, 70 683,50 \$ (plus taxes) ont été payés en honoraires professionnels.

Les procureurs de la partie demanderesse ayant commencé par préconiser une position empreinte d'antagonisme, il a effectivement fallu que les avocats externes travaillent intensément avec les ressources du service de l'eau (production de l'eau potable) à la production d'une défense fouillée et substantielle (février 2016) qui a donné lieu à un versement partiel de 410 000 \$ en mars 2016. La partie demanderesse a ensuite demandé la tenue de rencontres de négociation, notamment au sujet des déficiences. Les discussions se sont poursuivies et, sur cette base, un versement additionnel de 258 615 \$ a pu être effectué en août 2016.

N/D: 15-001102

C.S.M.: 500-17-087577-154

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2153219058 - 23 novembre 2015 - RETENIR les services du cabinet Irving Mitchel Kalichman afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de réclamation du Consortium Veolia projet UTE Pierrefonds, Veolia Water Technologies Canada inc et PriceWaterhousecooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & Associés inc. c. Ville de Montréal (500-17-087577-154) et AUTORISER à cette fin la réserve de la somme de 60 000 \$. (N/D: 15-001102) Imputation Agglomération.

2163219024 - 29 juillet 2016 - AUTORISER une somme supplémentaire de 25 000 \$ (plus taxes) pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation du Consortium Veolia projet UTE Pierrefonds, Veolia Water Technologies Canada inc. et PriceWaterhousecooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & associés inc. c. Ville de Montréal

DESCRIPTION

Autoriser une somme supplémentaire de 50 000 \$ (plus taxes) pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation du Consortium Veolia projet UTE Pierrefonds, Veolia Water Technologies Canada inc. et PriceWaterhousecooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens de Construction Frank Catania & associés inc. c. Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Dans la foulée des discussions entreprises, les procureurs en demande ont souhaité maintenir les échanges en vue de tenter de parvenir à un règlement global du litige. L'analyse des propositions de règlement des différents items en mésentente a toutefois requis un investissement considérable de temps. Malgré tous ces efforts, les parties n'ont pu encore parvenir à la conclusion d'un règlement, les dernières propositions de la Ville ne trouvant toujours pas gré aux yeux de la demande. La multiplicité des points de désaccord et l'importance des enjeux monétaires requièrent donc des engagements de crédits supplémentaires pour les services encore indispensables des avocats externes responsables

du dossier.

Des honoraires professionnels externes de l'ordre de 70 000 \$ ont donc dû déjà être engagés par la Ville à ce jour. Avant de parvenir au stade d'un dénouement du litige, négocié si possible, il faut donc dès lors anticiper que les frais de représentation dépassent les crédits initialement réservés et nous recommandons en conséquence de les majorer de 50 000 \$.

Étant donné les développements quasi continus dans ce dossier, les avocats internes de la Ville assurent aussi un suivi très serré du travail des avocats externes et de leurs honoraires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation: Agglomération
Montant: 50 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paule BIRON
Avocate chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-26

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et Avocat en chef
adjoint

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et Avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2017-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2017-02-13

**Dossier # : 1177579001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Riopel + associés, architectes et WSP Canada inc., ingénieurs en charpente et civil pour la réalisation du projet de la consolidation structurale de l'ex-station de pompage Craig (0171). Dépense totale de 194 854,38\$ - Appel d'offres public 16-15348 (2 soum.)

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 194 854,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels du projet de la consolidation structurale de l'ex-station de pompage Craig, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. D'accorder un contrat aux firmes Riopel + associés, architectes et WSP Canada inc., ingénieurs en charpente et civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, qui s'engagent à fournir des services professionnels pour la réalisation du projet de la consolidation structurale de l'ex-station de pompage Craig pour une somme maximale de 144 854,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15348);
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-27 09:28

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177579001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Riopel + associés, architectes et WSP Canada inc., ingénieurs en charpente et civil pour la réalisation du projet de la consolidation structurale de l'ex-station de pompage Craig (0171). Dépense totale de 194 854,38\$ - Appel d'offres public 16-15348 (2 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

L'ancienne usine de pompage Craig, construite à la fin du XIXe siècle, est vacante depuis 1954 et désaffectée depuis 1987.

Depuis ces vingt dernières années, l'édifice n'a fait l'objet que de réparations d'urgence; mettant en péril son intégrité structurale. Le toit fuit, la maçonnerie présente des déformations importantes, les ouvertures ne sont plus étanches et sont en bonne partie placardées.

Le projet est une première phase visant la consolidation de l'actif à long terme avec l'objectif de permettre ultérieurement l'aménagement des espaces intérieurs et leur occupation. cette consolidation de la structure comprend, sans s'y limiter :

- o la consolidation de la charpente de toit;
- o Le remplacement du revêtement de toiture;
- o La restauration/remplacement des ouvertures (portes et fenêtres);
- o La restauration de la cheminée;
- o La réfection de la maçonnerie des murs extérieurs;
- o La mise au point du système de chauffage temporaire (si requis).

Cet appel d'offres public, publié dans « Le Devoir » le 27 juin 2016, a laissé aux soumissionnaires un délai de 21 jours afin d'obtenir les documents nécessaires disponibles sur le site SÉAO et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions était de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 18 juillet 2016. Une prolongation du maintien intégral de l'offre à été signée par les soumissionnaires le 6 février 2017, prolongeant ainsi leur validité jusqu'au 31 mars 2017. Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à accorder un contrat aux firmes Riopel + associés (architecture) et WSP Canada Inc. (ingénierie en charpente et civil) pour rendre les services suivants :

- Validation des relevés et documentation disponible;
- Évaluation des systèmes constructifs et des expertises requises pour préciser les interventions;
- Recommandations au gestionnaire de la Ville de Montréal quant aux travaux de consolidation structurale à exécuter à court et moyen terme;
- Élaboration des plans et devis pour la consolidation de la structure;
- Présentation du projet aux services municipaux (permis -patrimoine) lorsque requis;
- Surveillance des travaux.

Tout au long de leur prestation pour le projet de consolidation structurale de l'ex-station de pompage Craig, les firmes, composant l'équipe à qui le contrat sera octroyé, seront encadrées par les professionnels du SGPI.

Les pourcentages applicables pour le calcul des honoraires professionnels des firmes adjudicataires pour les services de base, calculés sur le coût réel des travaux selon chaque discipline, sont :

4,0% pour l'architecture;

6,0% pour l'ingénierie - charpente et civil.

JUSTIFICATION

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges. Les deux (2) équipes qui ont déposé une soumission ont été déclarées conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70%, ce qui a permis l'ouverture de la deuxième enveloppe.

Parmi les sept (7) preneurs du cahier des charges, deux (2) étaient des firmes d'architectes et cinq (5) étaient des firmes d'ingénierie qui ne pouvaient déposer d'offres en tant que coordonnateur du projet.

Soumissions conformes	Note Intérim. (%)	Note finale	Total soumis (taxes incl.)
Riopel + associés	78,67	13,56	94 854,38 \$
Réal Paul Architecte	81,00	9,80	133 658,44 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			124 462,50 \$
Moyenne des prix des soumissions conformes			114 256,41 \$
Écart entre la moyenne et l'adjudicataire (%)			20,5 %
Écart entre la plus haute et l'adjudicataire (\$)			38 804,06 \$
Écart entre la plus haute et l'adjudicataire (%)			40,9 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(29 608,12) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			-23,8 %
Écart entre la 2ième meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)			38 804,06 \$
Écart entre la 2ième meilleure note finale et l'adjudicataire (%)			40,9 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 25 novembre 2016, ont recommandé de retenir l'offre de l'équipe formée par les firmes Riopel + associés pour les services

professionnels en architecture et WSP Canada inc. pour les services en ingénierie charpente et civil. Cette équipe a obtenu le plus haut pointage final selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Un budget de contingences de 50 000\$, soit près de 50% des honoraires de base soumis, est prévu pour les travaux contingents, imprévus et les services supplémentaires optionnels en ingénierie électromécanique décrits au cahier des charges si la mise à niveau du système de chauffage est requise et approuvée préalablement par le Directeur. Ce budget inclut notamment des relevés divers ainsi que différentes expertises qui pourraient apparaître nécessaires lors de l'élaboration du projet. Ce montant correspond à près de 15% pour travaux contingents (15 000\$), 25% pour services supplémentaires en électromécanique (25 000\$) et environ 10% pour expertises imprévues réalisées par les professionnels (10 000\$).

Un budget d'incidences de 50 000\$ servira à couvrir les coûts engendrés par des services qui seront réalisés par d'autres consultants au cours de la réalisation du projet tel que la surveillance de toiture en résidence, spécialistes en contaminant, contrôle de qualité par un laboratoire, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2017-2019 du SGPI dans le cadre du programme de protection des bâtiments corporatifs. Le montant de la dépense à autoriser pour ce projet est donc de 194 854,38\$, incluant les incidences et les taxes. Cette dépense sera répartie comme suit:

150 000,00\$ en 2017 et 44 854,38\$ en 2018

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'état avancé de détérioration du bâtiment oblige à prendre action dans les plus brefs délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels au CE : mars 2017

Plans et devis : mars 2017 à juin 2017

Appel d'offres construction : juillet 2017

Octroi du contrat de construction au CM : septembre 2017

Travaux : octobre 2017 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michèle PICARD, Service de la culture
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Lise BERNIER, Service de la mise en valeur du territoire
Sophie MAYES, Ville-Marie
Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François - Ext DUMONT-ROUSSIN
Chargé de projets externe

ENDOSSÉ PAR

Normand GIRARD
Chef de division

Le : 2017-02-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-02-24



Dossier # : 1173741001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépenses additionnelle de 37 472 \$ excluant les taxes et les déboursés, faisant passer la dépense à 115 597 \$ excluant les taxes et les déboursés, pour les services professionnels de la firme Cuddihy O'Bomsawin afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre de griefs du syndicat des juristes.

Il est recommandé:

- 1- de retenir les services professionnels de la firme Cuddihy O'Bomsawin, afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des griefs des juristes;
- 2- d'autoriser une dépenses additionnelle de 37 472 \$ excluant les taxes et les déboursés, faisant passer la dépense à 115 597 \$ excluant les taxes et les déboursés;
- 3- d'imputer la dépense telle que décrite au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-23 17:08

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173741001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépenses additionnelle de 37 472 \$ excluant les taxes et les déboursés, faisant passer la dépense à 115 597 \$ excluant les taxes et les déboursés, pour les services professionnels de la firme Cuddihy O'Bomsawin afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre de griefs du syndicat des juristes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et le syndicat représentant les juristes à son emploi ont signé leur dernière convention collective au mois de juillet 2014. Une lettre d'entente (2014-V-02), annexée à la convention collective et signée au même moment, prévoyait de convertir 14 postes temporaires en postes permanents.

Le processus de comblement de ces 14 postes permanents a eu lieu à la fin de l'année 2014. De plus, 5 autres postes permanents ont été comblés à la même époque par un deuxième processus.

Ces processus de comblement ont été contestés par les griefs portant les numéros 2014-11, 2014-12, 2014-19, 2014-20, 2015-01, 2015-02, 2015-03, 2015-04, 2015-05, 2015-06, 2015-07.

Un mandat a initialement été confié à la firme Cuddihy O'Bomsawin afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre de ces griefs. Au moment de l'octroi du contrat, en février 2016, les informations permettant d'évaluer l'ampleur du mandat n'étaient pas totalement connues.

Disposant d'une meilleure connaissance de l'ampleur du mandat, tenant compte de l'information aujourd'hui disponible, notamment le nombre de journées additionnelles d'arbitrage fixées (5 journées additionnelles aux 8 journées déjà prévues), et l'assignation par le syndicat d'un témoin expert, nous estimons qu'une somme additionnelle de 37 472 \$ excluant les taxes et les déboursés permettra à la firme Cuddihy O'Bomsawin d'assurer la poursuite du mandat en cours, faisant passer la dépense à 115 597 \$ excluant les taxes et les déboursés.

Le budget approuvé jusqu'à maintenant pour ce dossier est de 78 125 \$ excluant les taxes et les déboursés.

Nos dossiers : 15-001246, 15-001267, 15-001273 et 15-001274.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2163741002 - Retenir les services professionnels de la firme Cuddihy O'Bomsawin et réserver la somme de 45 050,00 \$ excluant les taxes et les déboursés pour le paiement des honoraires.

2163741009 - Retenir les services professionnels de la firme Cuddihy O'Bomsawin et réserver une somme additionnelle de 33 075,00 \$ excluant les taxes et les déboursés pour le paiement des honoraires.

DESCRIPTION

Autoriser une dépenses additionnelle de 37 472 \$ excluant les taxes et les déboursés, pour les services professionnels de Me Julie Cuddihy de la firme Cuddihy O'Bomsawin afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des griefs des juristes. Nos dossiers: 15-001246, 15-001267, 15-001273 et 15-001274 / Imputation corporative.

JUSTIFICATION

Le Service des ressources humaines et le Service des affaires juridiques n'ont pas les ressources internes nécessaires pour assurer la représentation de la Ville dans tous ces dossiers en plus de tous ceux actuellement en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation: Corporative
Montant : 37 472 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Yan GAGNON, Service des ressources humaines

Lecture :

Jean-Yan GAGNON, 22 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BELPAIRE
Avocate et chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-14

Véronique BELPAIRE
Avocate et chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des affaires civiles et avocat en chef adjoint

Approuvé le : 2017-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Approuvé le : 2017-02-22



Dossier # : 1173750001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire "Triologue sur l'arbre", du 15 mai au 31 octobre 2017 à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 2 000 \$ (plus taxes, si applicables) / Approuver un projet de convention d'exposition à cette fin.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire "Triologue sur l'arbre", du 15 mai au 31 octobre 2017, à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 2 000 (plus taxes, si applicables) \$;
2. d'approuver un projet de convention pour cette exposition;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-24 17:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173750001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire "Triologue sur l'arbre", du 15 mai au 31 octobre 2017 à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 2 000 \$ (plus taxes, si applicables) / Approuver un projet de convention d'exposition à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa fondation en 1996, la Maison de l'arbre présente des expositions temporaires en lien avec l'arbre et la forêt. En 2017, la présentation de l'exposition temporaire "Triologue sur l'arbre" pour une deuxième année permettra aux visiteurs de renouveler son expérience de visite en découvrant de nouvelles peintures et en s'éduquant sur l'arbre par le biais de l'art (présentation de peintures à l'huile et de dessins au crayon) et de la science (textes d'un médecin et d'un biologiste).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0469 - 23 mars 2016 - Autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire "Triologue sur l'arbre", du 9 avril au 30 octobre 2016, à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 3 000 \$. (# 1153815005)

DESCRIPTION

Le thème de l'exposition temporaire "Triologue sur l'arbre" s'inscrit dans une approche multidisciplinaire et éducative. Cette exposition permettra de présenter aux visiteurs la vision de trois hommes inspirés par les arbres, soit un artiste, un médecin et un biologiste. Le tout permettra aux visiteurs de l'exposition de se familiariser avec les arbres d'une façon créative et innovante. Pour cette deuxième édition de l'exposition "Triologue sur l'arbre" à la Maison de l'arbre Frédéric-Back, 40% des peintures (huile sur bois) sont renouvelées. L'artiste exposera également des dessins au crayon. Il collaborera à l'accrochage et au décrochage des oeuvres.

JUSTIFICATION

La présentation de l'exposition temporaire "Triologue sur l'arbre" à la Maison de l'arbre

Frédéric-Back, pour une deuxième année consécutive, permettra à la clientèle de renouveler l'expérience de visite, comme 40 % des peintures seront nouvelles. La présence dans l'exposition d'illustrations représentant des arbres de Montréal s'inscrit bien dans la programmation du Jardin botanique en cette année de célébration du 375^e anniversaire de Montréal. L'exposition très appréciée en 2016 favorisera une fois de plus l'approche Premier contact qui mise sur la découverte de la nature par le corps, l'art, les émotions. En présentant l'exposition pour une deuxième année, nous évitons les coûts associés à la réalisation d'une nouvelle exposition : mobilier, peinture, graphisme, etc. et ainsi amortissons la dépense des coûts de réalisation sur deux ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 2 000 \$ (plus taxes, si applicables) est prévue au budget du Service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation d'Espace pour la vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promotion de l'exposition sera assurée à travers les outils de communication et marketing d'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture à la clientèle : 15 mai 2017

Démontage : entre le 1^{er} et le 3 novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée HALLÉ
Chef de section - Programmation et
muséologie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-21

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-02-24



Dossier # : 1165323005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie Clurican inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1er avril 2017, des locaux situés au 1er et au 2e étage de l'immeuble, sis au 425, Place Jacques-Cartier, pour les fins de bureaux, pour un loyer total de 3 465 060,93 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Bâtiment 8118

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Clurican inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2017, des espaces à bureaux, situés au 1^{er} et au 2^e étage, d'une superficie d'environ 1 285 m², à des fins de bureaux, moyennant un loyer annuel de 3 465 060,93 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'autoriser la dépense de 255 313,95 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, payable à la compagnie Clurican inc.;
3. d'autoriser la dépense de 204 598,01 \$, taxes incluses, en incidence;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-27 17:31

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165323005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie Clurican inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1er avril 2017, des locaux situés au 1er et au 2e étage de l'immeuble, sis au 425, Place Jacques-Cartier, pour les fins de bureaux, pour un loyer total de 3 465 060,93 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Bâtiment 8118

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Ville loue de la compagnie Clurican inc., des locaux d'une superficie approximative de 642,70 m² situés au 1^{er} étage du 425, Place Jacques-Cartier, à des fins de bureaux pour le Service de la concertation des arrondissements. Le bail viendra à échéance le 30 novembre 2018.

Dû à la restructuration organisationnelle, le Service de la concertation des arrondissements a subi au cours des dernières années de nombreux changements suite à l'ajout de nouveaux mandats. La création d'une direction des travaux publics en lien avec la centralisation de la gestion des contrats de déneigement, le mandat de pilotage des applications technologiques en arrondissement et la mise en place d'une patrouille de contrôle animalier ne sont que quelques exemples de mandats qui nécessitent l'ajout de personnel. En conséquence, les espaces occupés présentement à l'édifice du 425, Place Jacques-Cartier s'avèrent insuffisants pour accueillir les nouveaux employés qui travailleront dans le cadre de ces mandats. L'ajout d'espace supplémentaire au 2^e étage du 425, Place Jacques-Cartier devient donc nécessaire et permettra dès 2017, la réalisation des objectifs du Service de la concertation des arrondissements.

En octobre 2016, le Service de la concertation des arrondissements a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (« SGPI ») afin de négocier une entente de location afin d'ajouter des locaux pour répondre aux besoins opérationnels du service. Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'approuver un nouveau projet de bail, qui inclura les espaces actuels, pour une durée de 9 ans, débutant vers le 1^{er} avril 2017, pour une superficie totale de 1 285,40 m². Ce projet de bail, annule et remplace le bail existant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0786 - 27 août 2013 - Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Clurican inc., à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 642,70 m², au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 425, Place Jacques-Cartier, pour une

période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, moyennant une dépense totale de 1 207 906,90 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Clurican inc., pour une période de 9 ans, débutant le 1^{er} avril 2017, des locaux d'une superficie approximative 1 285,40 m² situés au 1^{er} et au 2^e étage du 425, Place Jacques-Cartier, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 3 465 060,93 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Durant le terme du bail, le loyer annuel fluctuera uniquement selon les modalités prévues au projet de bail. Ce dernier est pourvu d'une option de renouvellement de 5 ans, aux mêmes termes et conditions sauf quant au loyer à négocier. Le Locateur s'est également engagé à construire une salle à vélos dans l'immeuble pour l'ensemble des locataires.

JUSTIFICATION

Étant donné que le Service de la concertation des arrondissements est appelé à intervenir pour tous les types d'événements, le choix de la localisation à proximité du pôle de l'hôtel de Ville de Montréal est stratégique. On retrouve à cet endroit toutes les facilités nécessaires pour les activités des différents médias. Afin de permettre à la Ville d'accueillir de nouveaux employés, le Locateur a permis à la Ville d'occuper des locaux temporaires au rez-de-chaussée de l'immeuble, à titre gratuit, durant la période d'aménagement des espaces situés au 2^e étage de l'immeuble et le loyer de base est le même que le bail antérieur. Également, le Locateur s'est engagé à construire et à aménager, à ses frais, une salle à vélos qui sera pour le bénéfice de l'ensemble des usagers de l'immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour tout le terme de la location à partir du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2026.

	Loyer antérieur 2016	Loyer total 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2026
Loyer de base	76 097,56 \$	1 388 203,97 \$
Frais d'exploitation	42 407,09 \$	783 401,31 \$
Taxes foncières	40 677,60 \$	842 146,34 \$
Total avant taxes	159 182,25 \$	3 013 751,62 \$
TPS (5 %)	7 959,11 \$	150 687,60 \$
TVQ (9,975 %)	15 878,43 \$	300 621,71 \$
Total incluant taxes	183 019,79 \$	3 465 060,93 \$
Ristourne de TPS	(7 959,11 \$)	(150 687,60 \$)
Ristourne de TVQ	(7 939,22 \$)	(150 310,90 \$)
Coût total net	167 121,46 \$	3 164 062,43 \$
Taux moyen/ M ² (avant taxes)	247,68 \$	265,44 \$

En vertu du nouveau bail, il est prévu d'annuler le bail actuel.

Pour le détail des loyers annuels, voir le document « détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le Locateur a accordé une gratuité de 4 mois de loyer net pour les lieux additionnels.

Le taux unitaire annuel moyen pour cette location est de 256,72 \$/m², incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières.

Le taux de location dans le secteur oscille entre 237 \$/m² et 280 \$/m².

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	192 060,40 \$
Contingences	30 000,00 \$
Incidences	177 950,00 \$
Total avant taxes	400 010,40 \$
TPS (5 %)	20 000,52 \$
TVQ (9,975 %)	39 901,04 \$
Total taxes incluses	459 911,96 \$
Ristourne de TPS	(20 000,52 \$)
Ristournes de TVQ	(19 950,52 \$)
Coût total net	419 960,92 \$

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier et de la télécommunication.
Les travaux sont au PTI du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier aura pour conséquence de ne pouvoir accueillir les nouvelles équipes en lien avec le Service de la concertation des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CE de mars

Approbation du bail : CM de mars

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guyline BRISSON, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Guyline BRISSON, 13 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-13

Guyline CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-02-27



Dossier # : 1160604001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, échelonné sur cinq ans, à la Chaire In.SITU de l'Université du Québec à Montréal, en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, échelonné sur cinq ans, à la Chaire In.SITU de l'Université du Québec à Montréal dans le cadre de sa création, en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-23 16:59

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160604001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, échelonné sur cinq ans, à la Chaire In.SITU de l'Université du Québec à Montréal, en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les représentants de la Chaire In.SITU de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sollicitent la participation financière de la Ville de Montréal dans le cadre de sa création.

La mission de la Chaire In.SITU consiste à favoriser le développement et la structuration de champs de recherche et à soutenir la formation d'étudiantes et d'étudiants, ainsi que le personnel hautement qualifié dans les domaines des stratégies intégrées transport-urbanisme, des instruments d'intégration des politiques de transport-urbanisme et du suivi dans la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (CMM, 2012). Elle permettra également de constituer un pôle d'expertise régional, national et international concernant les stratégies intégrées en transport-urbanisme.

Par conséquent, le présent dossier décisionnel vise à accorder un soutien financier de 25 000 \$, échelonné sur cinq ans, soit de 2015 à 2019, à la Chaire In.SITU de l'Université du Québec à Montréal et à approuver un projet de convention établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

La Chaire In.SITU de l'UQAM contribuera à l'avancement des connaissances théoriques pouvant soutenir les décisions publiques et au développement d'un partenariat proactif par la création de quatre communautés de connaissances dans les domaines qui préoccupent la Chaire, entre autres une communauté de connaissances entre les chercheurs membres et les acteurs publics partenaires et une communauté de connaissances entre les acteurs publics partenaires.

Les activités de la Chaire In.SITU seront coordonnées par deux comités : le comité scientifique qui fera périodiquement le point sur l'avancement des travaux de recherche en lien avec les objectifs de la Chaire, et le comité de direction qui assurera la gestion de la Chaire et approuvera la planification annuelle, les prévisions budgétaires et le rapport annuel d'activités. À ce titre, un représentant de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) siègera aux deux comités.

Le contribution de 25 000 \$ de la Ville de Montréal représente 4,7 % du budget prévu pour la création de la Chaire. Le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'UQAM prévoit qu'un rapport annuel d'activités comprenant un bilan financier sera soumis au comité de direction de la Chaire In.SITU et transmis au directeur de l'urbanisme du SMVT. Ce rapport devra aussi faire état de l'utilisation des sommes versées par la Ville.

De plus, les autres partenaires ayant déjà confirmé leur contribution financière ou leur participation par la fourniture de diverses ressources sont : le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), l'Agence métropolitaine de transport (AMT), l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Aussi, plusieurs universités tant canadiennes qu'européennes ont été sollicitées. Leur collaboration porte plus particulièrement sur leur participation active au développement des activités de la Chaire en prenant part aux divers comités qui seront créés.

JUSTIFICATION

Le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal recommande de collaborer avec la Chaire In.SITU et de contribuer financièrement à sa mise en place, car l'un des objectifs de la Chaire sur l'intégration des politiques de transport et d'urbanisme s'inscrit dans la mission du service qui consiste à élaborer les plans et politiques de la Ville en matière d'urbanisme et de transport dans une perspective de mise en valeur stratégique du territoire. Ainsi, la Direction de l'urbanisme du SMVT a élaboré le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015) et la Politique de stationnement (2016) et verra à reviser le Plan d'urbanisme et le Plan de transport (Plan de mobilité), d'ici 2018. Ces démarches de planification présentent systématiquement une vision intégrée de la planification urbaine, de l'urbanisme et du transport.

La Chaire de recherche In.SITU a comme mission particulière, en plus de sa mission normalement reconnue de recherche et de formation universitaire, de poursuivre des recherches appliquées avec la collaboration des partenaires que sont la Ville de Montréal, le MTMDET, la CMM, la STM et l'AMT. En participant au comité de direction et au comité scientifique de la Chaire, ces partenaires pourront orienter les travaux de recherche universitaire en fonction de leurs besoins. Ces recherches appliquées pourront ainsi soutenir la Ville et les autres partenaires dans les différentes démarches de planification urbaine et des transports.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 25 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 8 mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine RACINE
Analyste-rédactrice

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Le : 2016-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2017-02-15



Dossier # : 1173381001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, au Centre international pour la prévention de la criminalité pour la réalisation d'activités de son plan d'action, dans le cadre, à parts égales, du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-24 10:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173381001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Basé à Montréal depuis 1994, année de sa fondation, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est une organisation internationale non gouvernementale qui vise à aider les villes et les pays à réduire la délinquance, la violence et l'insécurité. Depuis sa création, il travaille en étroite collaboration avec deux de ses membres, soit ONU-Habitat, en particulier avec le programme « Pour des villes plus sûres », et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC). Le CIPC appartient au Réseau des instituts de la Commission des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et la justice pénale, composé d'institutions du monde entier dont l'objectif est de soutenir les États membres et les travaux de la Commission.

La participation de la Ville de Montréal aux activités du CIPC lui offre une plate-forme unique d'échange via les activités ou événements tels que les colloques et rencontres thématiques en lien avec les questions de sécurité qui la touchent et qui touchent l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1697 du 26 octobre 2016

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

CE15 2204 du 2 décembre 2015

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2015, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'activités, dans le cadre de son plan d'action

CE14 1671 du 5 novembre 2014

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2014, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'activités dans le cadre de son plan d'action / Nommer Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens et présidente de la Commission de la sécurité publique, comme représentante de la Ville au sein de cette organisation

CE10 0783 du 26 mai 2010

Accorder une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour la réalisation d'un plan d'action en sécurité urbaine portant sur la tenue d'un colloque, sur la médiation sociale et sur les observations de sécurité prévoyant le réseautage de la Ville

CE09 1111 du 17 juin 2009

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'un plan d'action en sécurité urbaine portant sur la tenue d'un colloque à l'automne 2009 et sur le réseautage de la Ville

CE08 1110 du 11 juin 2008

Accorder, pour l'année 2008, un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'un plan d'action en sécurité urbaine portant sur la collecte des données, la formation et le réseautage

CE071147 du 11 juillet 2007

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la coordination du programme d'échange intervilles sur les nuisances publiques et les insécurités urbaines et le développement d'un réseau de collectivités locales

DESCRIPTION

Comme prévu au projet de convention entre la Ville et l'organisme, le soutien financier recommandé au CIPC vient en support aux activités suivantes et est prévu se ventiler comme suit :

- offre de soutien et d'accompagnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans la présentation des principaux enjeux liés au phénomène de la délinquance juvénile, analyse et proposition de pistes de solution. Ces informations apparaissent à l'Annexe A de la convention - 10 000 \$;
- soutien à l'ensemble des activités du CIPC, notamment les réunions de gouvernance se tenant à Montréal, les rencontres internationales thématiques organisées par le CIPC, les publications, ainsi que les activités de réseautage - 7 000 \$;
- frais administratifs et de gestion - 3 000 \$.

JUSTIFICATION

Le soutien financier au CIPC et la participation de la Ville au développement de ce projet assurent une continuité des activités en prévention de la criminalité. Ainsi, la Ville peut bénéficier de l'expertise d'un vaste réseau de collaborateurs internationaux tels que le " Crime Concern " du Royaume-Uni et le « Forum européen pour la sécurité urbaine » de France, en plus d'avoir la possibilité d'orienter les travaux de l'organisme, notamment en ce qui a trait au développement d'outils, de guides et de documents utiles aux villes. Cela permet également de bonifier les retombées pour la Ville et d'avoir une visibilité internationale dans ce domaine.

Le modèle développé dans le cadre de ce projet de soutien et d'accompagnement de

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans la présentation du diagnostic, du Plan d'action et de sa réalisation pourra servir ultérieurement à d'autres arrondissements qui connaissent des problématiques semblables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 20 000 \$, dont 10 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et un même montant de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé ces dernières années au CIPC pour le même projet.

Organisme	Provenance du soutien financier	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017
		2014	2015	2016	
Centre international pour la prévention de la criminalité	SDSS	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
	SPVM	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
	Total Ville	10 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans le Défi 2 «Montréal équitable» l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020: «Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts de ce projet sont l'amélioration des connaissances des pratiques en sécurité urbaine (planification, orientations et actions sur le terrain) et la mise en réseau de la Ville et de ses arrondissements, leur amenant ainsi un rayonnement international.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2017 Présentation du dossier au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO
PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe PICHET, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne LEBRUN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2017-02-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-02-24

**Dossier # : 1173931002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 7e édition de l'événement Fashion Preview du 27 au 29 mars 2017, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 7e édition de l'événement Fashion Preview du 27 au 29 mars 2017, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-27 08:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173931002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 7e édition de l'événement Fashion Preview du 27 au 29 mars 2017, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style Libre* ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante.

Cette stratégie vise à relever trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements en mode à Montréal, tels que Fashion Preview.

Depuis huit ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les événements ponctuels, les festivals et les salons spécialisés représentent des plates-formes de diffusion de la créativité montréalaise en mode, tant au niveau local qu'à l'international. Les cinq dernières éditions de Fashion Preview ont reçu l'appui financier de la Ville.

BMM Montant accordé 2e édition (P/E) 2014	BMM Montant accordé 3e édition (A/H) 2015	BMM Montant accordé 4e édition (P/E) 2015	BMM Montant accordé 5e édition (A/H) 2016	BMM Montant accordé 6e édition (P/E) 2016
15 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	24 000 \$	24 000 \$

Le présent sommaire décisionnel vient répondre à la demande de soutien financier déposée le 9 novembre 2016 (voir pièce jointe) par Mode Avant-Première pour la réalisation de la 7^e édition de Fashion Preview. L'événement se déroulera du 27 au 29 mars 2017 à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM dans l'arrondissement Ville-Marie. Mode Avant-Première est un OBNL dont la mission est de promouvoir la mode montréalaise des créateurs de mode émergents et établis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1575 (5 octobre 2016) - Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 6^e édition de l'événement Fashion Preview du 24 au 26 octobre 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE16 0468 (23 mars 2016) - Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 5^e édition de *Fashion Preview* du 5 au 7 avril 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE15 1751 (23 septembre 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent de 19 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 4^e édition de Fashion Preview du 13 au 15 octobre 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE15 0320 (25 février 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 500 \$ pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE14 1458 (24 septembre 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'événement Fashion Preview 2014 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

Créé en 2014, Fashion Preview est un événement mode innovant semestriel ayant pour objectif de positionner les designers de mode émergents et connus dans le paysage médiatique canadien et d'en assurer une visibilité maximale tout en contribuant à leur croissance et à leur expansion par des échanges commerciaux exclusifs. Présenté à nouveau à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM, Fashion Preview viendra promouvoir, du 27 au 29 mars prochain, le talent des créateurs de mode locaux et d'accessoires. Ce projet réunit, dans un même lieu et pendant 3 jours, des designers de prêt-à-porter et des créateurs d'accessoires de mode. Il propose une nouvelle plate-forme de promotion à des créateurs de mode émergents en invitant certains designers plus établis à présenter des collections capsules.

La septième édition de Fashion Preview offrira une présence importante aux institutions d'enseignement montréalaises. Les étudiants de l'École supérieure de mode de l'ESG-UQAM, de l'École de Mode du Cégep Marie-Victorin et du Collège LaSalle présenteront leurs dernières créations lors de défilés thématiques axés sur l'utilisation de nouvelles fibres textiles. Des installations éphémères seront aussi présentées au public par les trois écoles, afin de faire découvrir de nouvelles technologies interactives et de proposer des expériences immersives toujours en lien avec la mode.

Afin d'accroître l'impact des créateurs participants à Fashion Preview sur le grand public, des vidéos de défilés en temps réel seront diffusés dans plusieurs canaux médiatiques et une collaboration avec une plate-forme numérique de prévente sera aussi proposée. La présence, lors des trois jours de l'événement, de journalistes des publications Elle Québec et Clin d'œil mettra en vedette tous les créateurs de Fashion Preview grâce à des entrevues personnalisées. Aussi, la tenue des conférences ciblées animées par des professionnels de l'industrie de la mode en partenariat avec Elle Québec et Tourisme Montréal est également prévue à la programmation.

Cette saison, et en collaboration avec Export Québec, le volet acheteurs et journalistes sera soutenu et un accent tout particulier sera mis sur l'accueil d'acheteurs de grands magasins et de boutiques indépendantes en provenance de plusieurs provinces canadiennes. Tourisme Montréal collaborera en invitant des médias mode canadiens et internationaux afin de permettre à la création locale de rayonner hors des frontières québécoises.

Le soutien financier de 30 000 \$ qui serait attribué à Mode Avant-Première pour l'organisation de Fashion Preview représente 24 % du budget total prévisionnel de l'événement (125 000 \$) et 46% des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux. La participation financière et en services de plusieurs commanditaires, la vente de billets pour les défilés et les participations monétaires des créateurs complètent le financement de l'événement.

Revenus anticipés mars 2017	Budget du projet faisant l'objet de la demande	%
Subventions		
Ville de Montréal	30 000 \$	24.0%
Gouvernement du Québec	35 000 \$	28.0%
Revenus autonomes		
Billetterie 3 jours	2 500 \$	2.0%
Commandite en \$\$	4 000 \$	3.2%
Commandite en biens et services	40 000 \$	32.0%
Participations des créateurs	13 500 \$	10.8%
Total	125 000 \$	100%

Comme le prévoit l'entente de contribution, ce soutien financier sera remis en deux versements. Le premier (27 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et le solde (3 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation à la Ville du bilan final de la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Fashion Preview est avant tout un projet mode véhiculé à travers un nouveau concept plus intimiste qui rassemble, dans un même lieu pendant trois jours, un groupe de designers montréalais de collections prêt-à-porter ainsi que des créateurs d'accessoires de mode. L'événement a été créé dans le but de mettre en lumière le milieu de la création de la mode

montréalaise par des médias et des acheteurs locaux, nationaux et internationaux. Le livrable proposé par le promoteur est en lien avec la stratégie Montréal Style libre, adhère à la stratégie de diffusion au grand public et répond aux attentes de la Ville et du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la promotion de Montréal comme ville de mode. La riche programmation de cette prochaine édition ainsi que des collaborations innovantes proposées avec les institutions d'enseignement et centre de recherche ainsi que les collectifs de mode, justifie l'appui financier qui permettra de faire la promotion de l'événement et de générer des retombées significatives, notamment en regard de la visibilité locale et internationale de Montréal pour ce secteur d'activités.

Cet événement s'inscrit principalement dans deux axes d'intervention de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, soit :

- Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation;
- Montréal, ville ouverte à rayonnement international.

En effet, Fashion Preview permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer, à travers les collections, le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux. Soulignons que les talents créateurs de la mode montréalaise font partie des éléments qui sont à la base de la désignation Montréal, Ville UNESCO de design.

Les retombées de Fashion Preview sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (production et achat locaux).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 30 000 \$. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fashion Preview encourage l'achat local car il contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique et le savoir-faire de ses créateurs de mode.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement du 27 au 29 mars 2017 à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM dans l'arrondissement Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-02-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain HOUDE
Directeur

Tél : 514 872-1908
Approuvé le : 2017-02-27

**Dossier # : 1173931003**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Musée de la mode inc. pour la réalisation de l'exposition « Pignon sur rue à Montréal – Acteurs de l'industrie de la mode de 1845 à nos jours » du 5 mai au 30 décembre 2017, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Musée de la mode inc. pour la réalisation de l'exposition « Pignon sur rue à Montréal – Acteurs de l'industrie de la mode de 1845 à nos jours » du 5 mai au 30 décembre 2017, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-27 08:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173931003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Musée de la mode inc. pour la réalisation de l'exposition « Pignon sur rue à Montréal – Acteurs de l'industrie de la mode de 1845 à nos jours » du 5 mai au 30 décembre 2017, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style Libre* ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante. Cette stratégie vise à relever trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements et expositions en mode à Montréal, tels que « Pignon sur rue à Montréal – Acteurs de l'industrie de la mode de 1845 à nos jours » du Musée de la mode.

Depuis huit ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les événements ponctuels, les festivals, les expositions et les salons spécialisés représentent des plates-formes de diffusion de la créativité montréalaise en mode, tant au niveau local qu'à l'international.

Le présent sommaire décisionnel vient répondre à la demande de soutien financier déposée (voir pièce jointe) par le Musée de la mode pour la réalisation de l'exposition « Pignon sur rue à Montréal – Acteurs de l'industrie de la mode de 1845 à nos jours ».

Autrefois localisé dans la banlieue sud de Montréal, le Musée a maintenant pignon sur la rue de la Commune est dans l'arrondissement Ville Marie. Le Musée de la mode est un OBNL dont la mission est entièrement vouée à l'histoire de la mode et à l'art textile. L'exposition se déroulera du 5 mai au 30 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

Unique institution muséale au Québec consacrée à la mode et à l'art textile, le Musée de la mode a pour mission de promouvoir la richesse du patrimoine vestimentaire et textile. Le musée met un point d'honneur à exposer des créations québécoises parmi des artefacts internationaux, afin de mettre en lumière des artistes et des artisans du Québec. Ainsi, le musée documente, conserve et diffuse l'histoire de la mode, précieux héritage pour les générations futures.

L'exposition « Pignon sur rue à Montréal – Acteurs de l'industrie de la mode de 1845 à nos jours » mettra en lumière les grands noms de l'industrie de la mode montréalaise qui ont contribué ou contribuent encore à faire de Montréal une capitale de mode internationale. L'exposition retracera le parcours de détaillants, des grossistes-distributeurs et des fabricants notables dans l'histoire de cette industrie montréalaise et qui ont fait et font rayonner le savoir-faire local depuis plus de 170 ans. Les vêtements et les accessoires présentés témoigneront du savoir-faire et de l'expérience des sociétés qui œuvrent dans cette industrie auprès d'un large public, tant montréalais qu'international.

Le soutien financier de 20 000 \$ qui serait attribué au Musée de la mode pour l'organisation de l'exposition représente 33 % du budget total prévisionnel de l'exposition (61 100 \$) et 57 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux. Le financement privé, les fonds de placements et autres revenus complètent le financement de l'événement.

Revenus anticipés	Budget du projet faisant l'objet de la demande	%
Sources gouvernementales		
Emploi Québec	4 500,00 \$	7,0%
Subvention MCCQ	10 500,00 \$	17,0%
Contribution Ville de MTL	20 000,00 \$	33,0%
Autre sources		
Financement privé	10 000,00 \$	16,0%
Fonds de placements	7 100,00 \$	12,0%
Revenus autonomes	6 000,00 \$	10,0%
Stage JCT	3 000,00 \$	5,0%
Total	61 100,00 \$	100%

Comme le prévoit l'entente de contribution, ce soutien financier sera remis en deux versements. Le premier (18 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la

présente convention et le solde (2 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation à la Ville du bilan final de la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Construite au fil des différentes vagues d'immigration, l'industrie de la mode montréalaise est le fruit d'un métissage culturel qui en fait sa force et sa richesse. Nourrie par de multiples savoir-faire, elle est une source d'activité économique importante au Québec. Regroupant 70 % des établissements de l'industrie québécoise, la région de Montréal est l'épicentre, depuis près de deux siècles, des détaillants, grossistes-distributeurs, créateurs et fabricants qui font vivre cette industrie et qui contribuent à la croissance économique de la Ville.

Garant de sa mémoire, le Musée de la mode contribue à la transmission du patrimoine vestimentaire. À l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal, l'exposition « Pignon sur rue à Montréal – Acteurs de l'industrie de la mode de 1845 à nos jours » redonnera ses lettres de noblesse à une industrie stratégique dans l'évolution de la ville. Les visiteurs locaux et internationaux comprendront et identifieront ainsi les éléments constitutifs de la mode locale et le public montréalais se rattachera à son histoire avec fierté.

Le livrable proposé par le promoteur est en lien avec la stratégie Montréal Style libre, adhère à la stratégie de diffusion au grand public et répond aux attentes de la Ville et du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la promotion de Montréal comme ville de mode. L'appui financier permettra d'organiser et de générer des retombées significatives, notamment en regard de la visibilité locale et internationale de Montréal pour ce secteur d'activités.

Cette exposition s'inscrit principalement dans deux axes d'intervention de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, soit :

- Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation;
- Montréal, ville ouverte à rayonnement international.

En effet, l'exposition permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer, à travers les collections, le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux. Soulignons que les talents créateurs de la mode montréalaise font partie des éléments qui sont à la base de la désignation Montréal, Ville UNESCO de design.

Les retombées de l'exposition sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (production et achat locaux).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 20 000 \$. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente

pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exposition au Musée de la mode contribuera à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux visiteurs locaux et étrangers un historique de produits mode de qualité des acteurs de l'industrie de la mode montréalaise de 1845 à nos jours.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique et le savoir-faire de toute la filière mode montréalaise. Si cette contribution financière n'est pas approuvée, le Projet sera de moindre envergure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'exposition du 5 mai au 30 décembre 2017 au Musée de la mode localisé dans le Vieux-Montréal dans l'arrondissement Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-20

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain HOUDE
Directeur

Tél : 514 872-1908

Approuvé le : 2017-02-27

**Dossier # : 1171692001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la 2e Biennale sur le développement social de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la 2e Biennale sur le développement social de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2018);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-24 10:26

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171692001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la 2e Biennale sur le développement social de Montréal, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2018) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, ci-après le « Forum » organise, les 13 et 14 juin 2017, la 2e Biennale sur le développement social. Le Forum est un espace de dialogue qui mobilise et rassemble les acteurs régionaux en développement social de l'île de Montréal afin que celui-ci soit une composante intrinsèque du développement de Montréal. Sa mission est de réfléchir, d'échanger, de promouvoir et de faire progresser le développement social sur l'île de Montréal. Il compte actuellement 45 membres, des organismes ayant tous une portée régionale en développement social. Des membres, dont la Ville de Montréal, Centraide du Grand Montréal et la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal accordent un appui financier ou technique pour le fonctionnement de l'organisme. L'organisation de biennales sur le développement social constitue l'élément majeur de la stratégie du Forum pour réaliser sa mission.

Les objectifs généraux poursuivis par les biennales sont :

- de promouvoir l'échange d'expertises tirées des expériences inspirantes et innovantes réalisées au Québec ou ailleurs en matière de développement social;
- d'approfondir la connaissance des problématiques entre les membres du Forum et d'autres acteurs de la société sur les enjeux majeurs liés au développement social à Montréal;
- d'améliorer la cohésion entre les acteurs du développement social et ceux du développement économique, culturel et environnemental;
- d'identifier les enjeux prioritaires en matière de développement social sur lesquels le Forum, ses membres et ses partenaires peuvent dégager des perspectives d'action et d'engagement afin d'influencer des politiques au cours des deux prochaines années.

La 1re Biennale, tenue en juin 2015, a réuni 230 personnes issues de 117 organismes et institutions. En conclusion, 16 stratégies ont été adoptées visant à positionner le développement social comme un élément moteur du développement de Montréal. C'est aussi à cette occasion que la Ville de Montréal s'est engagée à adopter une Politique de développement social en 2017. Afin de poursuivre le mouvement engagé lors de ce premier événement, le conseil d'administration du Forum souhaite que la seconde Biennale permette aux participants de mesurer le chemin accompli depuis juin 2015, de s'approprier la Politique de développement social de la Ville de Montréal ainsi que d'identifier ensemble les leviers des acteurs régionaux sur les enjeux posés par la nécessité des liens à établir entre le développement social et le développement urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

CE15 0841 du 6 mai 2015

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la première Biennale sur le développement social de Montréal, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2016)

DESCRIPTION

La 2e Biennale sur le développement social se tiendra les 13 et 14 juin 2017. Le conseil d'administration du Forum a confié la tâche d'organiser l'événement à un comité formé de représentants de la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de- l'île-de-Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, de la Coalition montréalaise des Tables de quartiers, de deux citoyens, de la coordination du Forum ainsi que de la Ville de Montréal. Le comité organisateur est accompagné par l'organisme Communagir, ressource spécialisée dans l'animation de processus collectifs.

Dans son Plan de partenariat financier (en pièces jointes), le Forum a établi un budget prévisionnel de 110 335 \$. Le soutien financier de la Ville servira entre autres à la location des salles et comblera d'autres frais de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier s'inscrit dans le cadre du volet « développement des connaissances » de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2018).

En soutenant l'événement, la Ville de Montréal renforce ses liens avec les acteurs du développement social, suscite un dialogue constructif sur les liens qui unissent le développement social au développement urbain, favorise l'adhésion des participants à la Politique qu'elle viendra d'adopter et jette des bases solides pour la mise en place d'un éventuel plan d'action.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 25 000 \$ est prévu au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à même le budget de l'Entente Ville-MESS, volet

développement des connaissances et la dépense est entièrement financée par le gouvernement du Québec via cette entente. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Organisme	Projet	Soutien financier		Soutien par rapport au budget 2017 du projet
		Accordé	Recommandé	
		2015	2017	
Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal	2e Biennale sur le développement social de Montréal	25 000 \$	25 000 \$	23 %

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les versements seront effectués conformément aux dates inscrites au projet de convention signée entre la Ville de Montréal et l'organisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La 2e Biennale offre une plate-forme d'échange et d'analyse sur les enjeux du développement social à Montréal. Elle mobilise les différents acteurs, contribue à faire avancer l'élaboration d'une politique de développement social et affirme le « leadership » de la Ville dans ce domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les activités de communication seront réalisées conformément au protocole de visibilité publique annexé au projet de convention entre la Ville et cet organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2017-02-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-02-23

CE : 30.001
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174784003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 14 au 17 mars, à Whistler en Colombie-Britannique - Dépense estimée à 6 836,52 \$.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 14 au 17 mars, à Whistler en Colombie-Britannique. Dépense estimée à 6 836,52 \$
2. D'accorder des avances de fonds de 2 222,16 \$ à M. Michel Bissonnet, 2 136,46 \$ à M. Richard Celzi et de 2 477,90 \$ à Mme Marie-Ève Brunet.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-22 18:20

Signataire : Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174784003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 14 au 17 mars, à Whistler en Colombie-Britannique - Dépense estimée à 6 836,52 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1764 - 9 novembre 2016 - Autoriser la dépense estimée à 3 884,87 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de la Ville du district de Tétéreaultville, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa.

CE16 1405 - 24 août 2016 - Autoriser la dépense estimée à 3 772,13 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario.

CE16 0845 - 18 mai 2016 - Autoriser une dépense estimée à 8 591,45 \$, relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, au 79^e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016, au RBC Convention Centre à Winnipeg, Manitoba.

CE16 0268 - 17 février 2016 - Autoriser une dépense estimée à 1 784,53 \$ relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 1^{er} au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec.

CE15 2022 - 11 novembre 2015 - Autoriser une dépense estimée à 2 986,52 \$ relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario.

CE15 1531 - 12 août 2015 - Autoriser dépense estimée à 3 189,86 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 14 au 17 mars, à Whistler en Colombie-Britannique.

Mme Brunet devra arriver une journée plus tôt, car elle doit participer le 13 mars à la rencontre du Comité mixte de la Fédération canadienne des municipalités et de Service correctionnel du Canada sur les services correctionnels communautaires.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement et les accords économiques internationaux. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense estimée à 6 836,52 \$. Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-22

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-02-22



Dossier # : 1171516001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 16 mars 2017, à Washington, pour participer à la réunion « Great Lakes Commission Semiannual Meeting and Great Lakes Day in Washington ». Montant estimé : 1 663,46 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 16 mars 2017, à Washington, afin de participer à la réunion « Great Lakes Commission Semiannual Meeting and Great Lakes Day in Washington » - montant estimé : 1 663,46 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-27 17:05

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171516001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 16 mars 2017, à Washington, pour participer à la réunion « Great Lakes Commission Semiannual Meeting and Great Lakes Day in Washington ». Montant estimé : 1 663,46 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) fait entendre la voix des maires pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens à travers la région. Coalition binationale de plus d'une centaine de municipalités présentes dans deux provinces et huit états, l'AVGLSL travaille activement auprès des gouvernements fédéraux, provinciaux, d'états américains, des Premières nations et autres intéressés. Par leur approche intégrée des volets environnementaux, sociaux et économiques, les municipalités membres de l'AVGLSL assurent la viabilité et l'intégrité de la plus importante ressource d'eau douce au monde. Le bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent est la source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes. Les cinq Grands Lacs ainsi que le fleuve Saint-Laurent, touchent à huit états américains et deux provinces canadiennes. La Ville de Montréal est membre de l'AVGLSL depuis 2006 et participe à ses initiatives, notamment les programmes mettant en valeur le leadership des villes dans une perspective de développement durable.

Le maire de Montréal a été nommé président de l'AVGLSL lors du conseil d'administration qui a eu lieu le 15 juin 2016, à Niagara Falls (New York). Ce poste d'une durée d'un an mènera à la tenue de l'assemblée générale et Congrès 2017 qui se tiendra à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1670 - 19 octobre 2016 - Autoriser la dépense estimée à 621,86 \$ relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 26 au 27 octobre 2016, à Ottawa, afin de participer à la Journée sur la colline Parlementaire de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-

Laurent.

CE16 0862 - 25 mai 2016 - Autoriser la dépense estimée à 1 783,10 \$ relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 17 juin 2016, à Niagara Falls (New York), afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de président au sein du conseil d'administration.

CE15 2286 - 9 décembre 2015 - Autoriser une dépense estimée à 625\$ relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, le 11 décembre 2015, à Toronto (Ontario), afin de participer à la rencontre bi-annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

CE15 1105 - 3 juin 2015 - Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 16 au 19 juin 2015, à Sarnia en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017.

CE14 0883 - 4 juin 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017.

CE14 0411 - 15 janvier 2014 - Autoriser une dépense de 931,30 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 16 et 17 janvier 2014, à Windsor (Ontario), afin de participer à la rencontre biannuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, pour qu'elle participe à la rencontre « Great Lakes Commission Semiannual Meeting and Great Lakes Day in Washington » qui se déroulera du 14 au 16 mars 2017.

JUSTIFICATION

Mme Rouleau représente la Ville de Montréal à toutes les activités de l'Alliance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 663,46 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

C'est l'occasion pour Montréal de participer aux décisions concernant les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-24

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-02-27



Dossier # : 1170845001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement des huit membres ainsi que de la présidente qui composent le conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal. Approuver la nomination d'un membre pour compléter le conseil de neuf membres.

Le mandat des administrateurs actuellement en poste au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal venant à échéance le 10 juin 2017, il est recommandé

De renouveler le mandat des membres suivants à compter du 10 juin 2017, et ce, pour une période de deux ans:

- à titre de présidente:
Mme Joanne Brunet;
- à titre d'administrateurs:
Mme Julie Chaurette
M. Fabien Cournoyer
M. Linton S. Garner
M. Robert Juneau
M. Alain Lapointe
Mme Ana Nunes
Mme Marie-José Roux Fauteux

De nommer, M. Guillaume Lavoie, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal à compter de sa nomination par le comité exécutif, et ce, pour une période de deux ans.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-20 15:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170845001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement des huit membres ainsi que de la présidente qui composent le conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal. Approuver la nomination d'un membre pour compléter le conseil de neuf membres.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des lettres patentes délivrées par le lieutenant-gouverneur le 15 juin 2010 et publiée le 7 août 2010, la Société d'habitation et de développement de Montréal (ci-après la Société) est une société paramunicipale et il est prévu, au sous-paragraphe b) de l'article 5, que les membres du conseil d'administration soient nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. De plus, le sous-paragraphe a) de l'article 5 des lettres patentes de la Société prévoit que le conseil soit composé de neuf membres.
Le présent sommaire vise à renouveler le mandat des membres actuels du conseil d'administration et à procéder à une nouvelle nomination, portant le nombre d'administrateurs à neuf.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE11 0493 - 6 avril 2011 - Nomination et rémunération du président du conseil d'administration de la Société
- CE11 0764 - 25 mai 2011 - Nomination des membres du conseil d'administration de la Société
- CE12 1087 - 27 juin 2012 - Nomination des membres du conseil d'administration de la Société
- CE15 1182 - 10 juin 2015 - Nomination des membres du conseil d'administration de la Société et approbation de la politique sur la rémunération des membres du conseil

DESCRIPTION

Les personnes suivantes sont nommées à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration:

Renouvellement:

- Mme Johanne Brunet - sous mandat depuis 2009
- Mme Julie Chaurette - sous mandat depuis 2015
- M. Fabien Cournoyer - sous mandat depuis 2012
- M. Linton S. Garner - sous mandat depuis 2015
- M. Robert Juneau - sous mandat depuis 2011
- M. Alain Lapointe - sous mandat depuis 2011

Mme Ana Nunes - sous mandat depuis 2011
Mme Marie-José Roux Fauteux - sous mandat depuis 2012

Nouvelle nomination:

M. Guillaume Lavoie

Le renouvellement de Mme Johanne Brunet est proposé à titre de présidente, pour un second mandat de deux ans à compter du 10 juin 2017, correspondant à la date de fin de son mandat actuel. Il en est de même pour le renouvellement des huit membres en poste, lequel serait effectif pour un mandat de deux ans, à compter du 10 juin 2017.

Le nouveau candidat serait nommé au sein du conseil d'administration de la Société pour un mandat de deux ans, à compter de la date de sa nomination au comité exécutif.

La biographie des membres à être renouvelés est jointe au présent sommaire. Quant à la nomination du nouveau membre, son curriculum vitae est également joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Le comblement des neuf postes d'administrateur permettra de se conformer aux lettres patentes de la Société et d'assurer la continuité et la cohérence des interventions entreprises par la Société pour réaliser sa mission de soutenir le développement économique et social de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rémunération applicable est celle déjà en vigueur, sans aucune augmentation. Le versement de cette rémunération est assumé par la Société, sans frais pour la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les administrateurs actuels sont reconduits assurant ainsi la stabilité de l'organisation. La diversité des compétences inhérentes au conseil d'administration de la Société a grandement contribué à consolider les interventions de la Société dans les dernières années. Leur expertise a su insuffler une gouvernance plus stratégique au sein de l'organisation. La nomination de M. Guillaume Lavoie, ingénieur professionnel dans l'industrie de la construction cumulant plusieurs années d'expérience en gestion de projets et de contrats, permettra de compléter les compétences requises au sein du conseil pour assumer pleinement leurs rôles et responsabilités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera émis par la Société à la suite de la nomination des membres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur de la nomination de M. Guillaume Lavoie à compter de la décision du comité exécutif.

Entrée en vigueur du renouvellement des membres actuellement en poste à compter de la fin de leur mandat, soit le 10 juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux lettres patentes de la Société et au Règlement général concernant l'administration de la SHDM (13-01).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SHOIRY
Directrice générale de la SHDM

ENDOSSÉ PAR

Nancy SHOIRY
Directrice générale de la SHDM

Le : 2017-02-20



Dossier # : 1174922002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 752 744.08 \$, taxes incluses, pour la location avec entretien de deux balais de rues pour une durée de 5 ans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Accessoires Outillage Itée » (CG13 0474).

Il est recommandé :

1. Autoriser une dépense de 752 744.08 \$, taxes incluses, pour la location avec entretien de deux balais de rues pour une durée de 5 ans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Accessoires Outillage Itée » (CG13 0474).
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-24 08:56

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 752 744.08 \$, taxes incluses, pour la location avec entretien de deux balais de rues pour une durée de 5 ans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Accessoires Outillage Itée » (CG13 0474).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. Pour répondre aux besoins opérationnels de l'arrondissement Saint-Laurent, le SMRA souhaite procéder à la location, avec entretien, de deux balais de rue pour une période cinq (5) ans. Cette location vise le remplacement de deux balais de rues déclarés « perte totale », en juin 2016, lors de l'incendie du garage municipal de l'arrondissement Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0474 – 19 décembre 2013 : Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue de type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres public 13-13050 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente:13 888 052,15 \$)

DESCRIPTION

Ce dossier vise une autorisation de dépense de 752 744.08 \$, taxes incluses, pour la location, avec entretien, de deux balais de rue de marque et modèle Bucher Optifant 60, pour une période de 5 ans, conformément aux dispositions de l'entente d'achat contractuelle 925596 intervenue entre la Ville et « Accessoires Outillage Itée ». Il s'agit d'une période de location d'une durée de 5 ans à raison de 8 mois par année, soit du 1er avril 2017 au 30 novembre 2021.

La dépense totale inclut un frais de 22 361.26, \$, taxes incluses, pour couvrir les coûts liés à la location de périodes supplémentaires de deux semaines en début ou fin de saison.

JUSTIFICATION

Cette location vise le remplacement de deux balais déclarés « perte totale », en juin 2016, lors de l'incendie du garage municipal de l'arrondissement Saint-Laurent (matricule: 539-10529 et 539-05446).

Les balais de rue sont des appareils stratégiques dédiés à l'entretien de la voie publique. Ils sont principalement utilisés en période estivale ce qui justifie la location, avec entretien, en lieu et place d'un achat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 752 744.08 \$, taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

2017 2018 2019 2020 2021

137 472 \$ 137 472 \$ 137 472 \$ 137 472 \$ 137 472 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation du camion porteur respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La location avec entretien d'un appareil à utilisation saisonnière permet à la Ville de rajeunir son parc de véhicules avec un minimum de liquidité, de diminuer les coûts d'entretien et de réparation, de même que de réduire les frais de gestion rattachés à cette catégorie d'actifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en mars 2017
- Livraison des balais en avril 2017
- Fin de la période de location: 30 novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-20

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-02-22



Dossier # : 1164346007

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines.

Il est

RÉSOLU :

1. D'autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-23 21:13

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164346007

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Ville de Montréal est d'offrir les meilleurs services aux citoyens et ce, au meilleur coût possible. Puisque l'efficacité des services offerts repose en grande partie sur la qualité et la disponibilité de la main d'œuvre de la Ville, tous les efforts requis pour protéger l'intégrité physique et psychologique des employés doivent être déployés, de même que les stratégies et les moyens pour accélérer leur retour au travail à la suite d'une lésion professionnelle.

En plus d'assumer ses responsabilités à cet égard, la direction de la Ville de Montréal s'est donné comme objectif de diminuer de manière significative, d'ici 2019, sa cotisation annuelle à la CNESST. Pour ce faire, elle mise sur le renforcement des activités de prévention des accidents afin de réduire à la source les lésions professionnelles. Elle souhaite également augmenter la présence au travail des employés ayant subi un accident de travail, dont l'un des moyens fût la mise en place, en février 2015, d'un chantier d'optimisation de la performance visant à **augmenter le ratio d'assignation temporaire**.

Ce ratio se définit par le nombre total de jours d'assignation temporaire sur le nombre de jours potentiellement perdus en arrêt de travail si aucune assignation n'est offerte. La cible d'une augmentation de 30 % sur 5 ans, pour atteindre un ratio de 50 % en 2018, passe par l'efficacité et la rapidité à offrir une assignation en travaux légers respectant les limitations fonctionnelles de l'employé à la satisfaction de son médecin traitant. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter le pourcentage des assignations temporaires acceptées par rapport à celles offertes.

Les résultats à ce jour dénotent une amélioration du ratio d'assignation temporaire, qui est passé de 38,4 % au 31 décembre 2014 à 47,3% au 30 septembre 2016, ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à la cible d'amélioration souhaitée de 30 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'approche retenue pour le chantier consiste à diffuser une procédure corporative basée sur les meilleures pratiques internes et externes recensées en matière d'assignation temporaire. Puisque l'amélioration repose principalement sur l'efficacité des gestionnaires de premier niveau à poser les bons gestes aux bons moments, ainsi que sur un suivi serré effectué par les gestionnaires de deuxième niveau, une dizaine d'ateliers ont été tenus avec un groupe de travail composé de gestionnaires et d'intervenants locaux SST, dont le rôle est de les soutenir au quotidien à cet égard.

Parmi les livrables produits par ce comité de travail, on retrouve différents outils destinés aux gestionnaires et aux autres intervenants au sein des unités et qui répondent aux besoins identifiés lors des ateliers, tels que :

- Les responsabilités du gestionnaire;
- Les responsabilités de l'employé;
- Un gabarit de fiche d'assignation temporaire simplifié à l'intention du médecin traitant;
- Un guide conseil pour la rédaction d'une fiche d'assignation temporaire;
- Une banque de fiches d'assignation temporaire proposées par métier;
- La mise en place d'indicateurs de performance et de processus pour s'assurer que les gestionnaires posent les bons gestes au bon moment;
- Différents trucs et astuces pour favoriser la gestion des assignations temporaires, soit :
 - o Un aide-mémoire pour l'audit de qualité;
 - o Quoi faire si le formulaire n'est pas rempli par le médecin;
 - o Quoi faire en cas de refus ponctuel ou systématique par le médecin traitant de l'employé;
 - o Quoi faire si l'assignation temporaire se prolonge au-delà des barèmes reconnus de consolidation par type de lésion;
 - o Quand et comment faire une demande de transfert de coûts en raison de l'absence de collaboration (employeur obéré injustement);
 - o Comment faire la gestion et le paiement du temps supplémentaire pendant l'assignation temporaire;
 - o Etc.

Par ailleurs, les discussions tenues dans le cadre de ce chantier ont permis de constater l'existence du **chapitre corporatif aux fins d'assignation temporaire** (anciennement nommé budget 43), dans lequel les services centraux peuvent imputer le salaire de leurs employés cols bleus en assignation temporaire, qu'ils soient auxiliaires ou permanents et que l'assignation temporaire soit à temps plein ou à temps partiel.

Or, plusieurs des personnes consultées ignoraient l'existence de ce budget, qui représente pourtant un incitatif puissant puisqu'il permet aux gestionnaires d'éviter de payer à la fois le salaire de la personne assignée et de son remplaçant, tout en leur permettant de faire des économies globales importantes pour la Ville de Montréal en termes de coûts de CNESST.

Puisque le chapitre corporatif aux fins d'assignation temporaire est déjà disponible pour les employés cols bleus des services centraux, un mode d'emploi pour l'imputation de leur salaire dans ce budget a été publié auprès des unités concernées. Par ailleurs, le comité directeur du chantier SST a également proposé à la Direction générale de rendre ce budget disponible à l'ensemble des employés cols blancs des services centraux, ainsi qu'aux policiers et aux pompiers.

JUSTIFICATION

L'élargissement du chapitre corporatif aux fins d'assignation temporaire pour les employés cols blancs des services centraux, les policiers et les pompiers vise à inciter les gestionnaires à ramener le plus rapidement possible leurs employés accidentés au travail et ce, afin de réduire les coûts en SST.

En effet, l'assignation temporaire est souvent perçue comme étant peu attrayante par les gestionnaires, car ils doivent assumer à la fois le salaire de l'employé en assignation temporaire et celui de son remplaçant. Le fait d'avoir accès à ce budget corporatif leur permet non seulement de faciliter leur gestion financière, mais leur laisse également une plus grande marge de manœuvre pour investir dans les activités de prévention des accidents de travail, ce qui demeure la meilleure façon de réduire les coûts en SST.

Par ailleurs, le fait de ramener l'employé accidenté au travail en assumant la totalité de son salaire permet de réduire le montant des indemnités de remplacement de revenu (IRR) qui lui sont versées par la CNESST, ce qui entraîne une réduction de la cotisation annuelle de la Ville auprès de cet organisme, ainsi qu'une réduction du coût total des lésions qui peuvent être ajustés selon un régime rétrospectif de quatre ans.

En effet, la CNESST agit comme une compagnie d'assurance à la suite d'un accident du travail. Plus elle indemnise d'individus et plus elle les indemnise longtemps, plus le montant de la facture annuelle de l'employeur et le coût des lésions sont élevés. À l'inverse, le fait de ramener les employés accidentés au travail contribue à améliorer l'expérience de la Ville auprès de la CNESST, et donc, de réduire le montant qu'elle lui verse annuellement, ainsi que le coût total des lésions.

Cette pratique est d'ailleurs en place dans plusieurs entreprises telles que Kraft Canada Food et la Société de transport de Montréal, qui y voient de multiples avantages humains et financiers. Elle a également été mise en place dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal comme un moyen de réduire leurs coûts de CNESST et de **financer une partie de leurs activités de prévention.**

Par ailleurs, les autres actions mises en place depuis 2014 dans le cadre du chantier SST semblent avoir porté fruit jusqu'à maintenant, puisque l'évaluation par la Ville de ses coûts à la CNESST par année d'événements à la fin du cycle de 4 ans d'imputation, en date du 1^{er} juillet 2016, indique une baisse en 2016, comme le démontrent les chiffres suivants :

- Année d'événements 2014 : 29,9 M\$
- Année d'événements 2015 : 30,4 M\$
- Année d'événements 2016 : 27,9 M\$

Le taux personnalisé (incluant 0,04 \$/ 100 \$ pour l'association sectorielle paritaire) est également en baisse selon les données calculées au 30 mai 2016, soit :

Année d'événements 2014 : 2,25 \$ / 100 \$ de masse salariale assurable
Année d'événements 2015 : 2,19 \$ / 100 \$ de masse salariale assurable
Année d'événements 2016 : 2,06 \$ / 100 \$ de masse salariale assurable

Pour l'année d'événements 2016, basée sur l'expérience des années 2011 à 2014, l'indice de risque à court terme de la Ville est inférieur de 4 % à celui des employeurs de la même unité, ce qui signifie qu'un nombre moins élevé de cas basculent dans les trimestres plus coûteux (à partir du 9^e trimestre suivant l'événement).

En somme, les actions entreprises au cours des dernières années semblent avoir des impacts à court terme sur les indicateurs SST en termes de réduction du nombre d'accidents et d'augmentation du ratio d'assignation temporaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget estimé

Selon les chiffres des quatre dernières années, les services centraux ont imputé en moyenne 1 028 000 \$ annuellement au chapitre corporatif pour leurs employés cols bleus (source : SIMON), soit :

2013 : 889 793 \$
2014 : 998 753 \$
2015 : 1 006 482 \$
2016 : 1 217 800 \$

Selon les données inscrites dans Employeur-D pour l'année civile 2015 pour les services, 24 % des journées perdues (incluant l'assignation temporaire) ont été répertoriés chez les cols bleus. Étant donné que 45 % des journées perdues ont été répertoriées chez les autres groupes d'employés (excluant les policiers), nous émettons l'hypothèse que le budget 2015 pour ces accréditations aurait été de 1 875 000 \$.

Le tableau qui suit présente un estimé du budget total requis en 2017, sur la base des données de 2015 et de 2016 (après trois trimestres), pour élargir l'accès au chapitre corporatif aux cols blancs des services corporatifs et aux pompiers. Pour les policiers, l'accès au chapitre corporatif sera intégré à même leur migration vers le système Transfo RH, qui aura lieu vers la fin de 2018. Ils sont donc exclus des calculs présentés.

Estimation du budget requis au chapitre corporatif pour l'assignation temporaire¹

Année	Budget estimé des cols bleus	Budget des autres accréditations (excluant les policiers)	Total
2015	1 006 482 \$	1 875 000 \$	2 881 482 \$
2016	1 217 800 \$	2 000 000 \$ ²	3 100 000 \$
2017	1 230 000 \$	2 250 000 \$	3 480 000 \$

Note 1 : À partir de 2017, l'augmentation annuelle a été estimée à 12,2 % soit 10 % d'augmentation du ratio d'assignation temporaire et 2 % d'inflation.

Note 2 : Augmentation de 6,64 % (moyenne du budget des cols bleus des dernières années).

Tel que présenté au tableau ci-dessus, le besoin supplémentaire pour la nouvelle clientèle ciblée est estimé à 2,25 M\$ pour l'année 2017. Il est à noter que, lors du comité du budget 2017, un crédit supplémentaire d'un montant de 2,6 M\$ a été accordé au chapitre corporatif aux fins d'assignation temporaire. La différence entre le montant estimé et le crédit accordé sera allouée pour des besoins supplémentaires en cours d'année.

Nous recommandons que ce crédit supplémentaire de 2,6 M\$ soit transféré au budget 2017 du Service des ressources humaines.

Estimation des économies générées par l'assignation temporaire

a) Coût d'un employé en arrêt de travail :

L'employé en arrêt de travail est payé à 90 % de son salaire net par la CNESST. Le salaire net de l'employé est estimé à 70 % de son salaire brut :

$$\text{IRR} = \text{Salaire de l'employé} \times 90 \% \times 70 \%$$

Le montant imputé par la CNESST à la Ville (sans assurances ni frais fixes) est composé du total des IRR versées à l'employé, multiplié par le facteur de chargement en fonction du nombre de trimestres où la lésion a été active :

$$\text{Montant imputé} = \text{IRR} \times \text{Facteur de chargement}$$

b) Coût d'un employé en assignation temporaire :

Si l'employé est ramené au travail en assignation temporaire, la Ville lui paie son salaire complet (incluant le temps supplémentaire auquel il a droit), plus les charges sociales associées à ce salaire :

$$\text{Coût pour l'employeur} = \text{Salaire de l'employé} \times (1 + \text{Taux de charges sociales})$$

c) Économie générée :

L'économie générée est représentée comme étant la différence entre « Coût pour l'employeur » et le « Montant imputé » :

$$\text{Économie générée} = \text{Coût pour employeur} - \text{Montant imputé}$$

Selon l'estimation décrite ci-dessus, et considérant que les lésions qui se terminent avant la fin de l'année suivant la date de l'événement (95 % des lésions) ont un facteur de chargement d'environ 2,25 (moyenne 2015 et 2016) au régime rétrospectif de la CNESST, ces lésions génèrent environ 10 % d'économie (le tableau présenté à l'annexe 1 en fait la démonstration).

Si l'on reprend le budget estimé précédemment pour 2017, on estime que cet investissement de 3,48 M\$ permettra de générer une économie directe de 10 %, soit un montant de 380 000 \$. Une augmentation de 10 % du ratio d'assignation temporaire sera donc responsable de générer un surplus d'économies de 38 000 \$, pour un total de 418 000 \$ annuellement. À cette économie directe s'ajoutera également une économie relative à la facture finale après quatre ans d'expérience (voir tableau page 3).

Répartition de l'économie

À la CNESST, la Ville de Montréal opère sous le régime rétrospectif. Celui-ci comptabilise le coût des lésions survenues au cours d'une même année d'événements durant quatre années civiles. Normalement, le coût total des lésions d'une année d'événements est connu de façon préliminaire après 24 mois (2 ans) et de manière définitive après 48 mois (4 ans), dates auxquelles des ajustements sont calculés par la CNESST en fonction de l'expérience réelle de la Ville pour l'année donnée.

Si l'on s'appuie sur l'hypothèse que l'assignation temporaire se situera principalement dans la même année civile que l'accident ou la suivante (73 % des cas depuis 2011), la constatation des économies des assignations temporaires de l'année d'événements 2017 qui se produiront durant l'année civile 2017 s'effectuera principalement en 2019 et pourrait être modifiée jusqu'en 2021.

Encaisse des remises mensuelles (économie)

Les sommes économisées à la CNESST seront encaissées par la Division de la paie institutionnelle dans le compte général de la Ville, comme c'est le cas actuellement.

Suivi et contrôle

À la fin de chaque mois, le SRH fera une vérification des imputations au budget corporatif d'assignation temporaire effectuées dans Kronos, afin de s'assurer que le salaire des employés de retour au travail régulier suite à une assignation temporaire n'y soit plus imputé.

Pour ce faire, les données de la paie seront comparées aux informations saisies dans Employeur D concernant les dates de fin d'assignation temporaire.

Tous les cas où le salaire des employés a été imputé au chapitre corporatif au-delà de la date de fin de leur assignation temporaire seront considérés comme des irrégularités. Par la suite, ces dossiers seront vérifiés dans Employeur D, aux fins d'analyse. Toutes les irrégularités enregistrées et non justifiées seront acheminées aux unités administratives concernées pour qu'elles procèdent aux corrections requises dans Kronos.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus des impacts sur les coûts payés par la Ville à la CNESST, l'assignation temporaire apporte des bénéfices notables pour le travailleur.

D'une part, elle facilite la réintégration au travail de l'employé en lui permettant de :

- Maintenir l'intérêt pour son emploi;
- Accélérer le retour à son poste régulier;
- Maintenir les relations avec ses collègues;
- Faciliter sa réintégration au sein de l'équipe;
- Maintenir le sentiment de fierté au travail.

D'autre part, elle lui permet de maintenir une meilleure qualité de vie globale, à savoir :

- Favoriser une meilleure récupération de sa condition physique;
- Éviter les effets néfastes de l'inactivité;
- Maintenir son niveau d'expertise professionnelle;
- Maintenir son salaire et les avantages liés à son emploi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une note de service sera acheminée à tous les services centraux de la Ville de Montréal pour les aviser qu'ils peuvent désormais imputer le salaire des employés en assignation temporaire, incluant le temps supplémentaire, au budget corporatif réservé à cet effet. Un mode d'emploi pour procéder à cette imputation leur sera également transmis.

Les indicateurs de performance et de processus mis en place seront suivis régulièrement au comité de direction du directeur général, dans le but de mesurer les impacts du chantier sur l'assignation temporaire dans sa globalité.

Le comité directeur SST mis en branle dans le cadre du chantier effectuera également une vigie tout au long de l'année 2017 pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés pour la Ville de Montréal et proposer les ajustements requis, s'il y a lieu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En raison de certaines contraintes informatiques liées au mode de rémunération des différentes catégories d'emplois (à gage ou à traitement), le calendrier de déploiement est le suivant :

Cols bleus : Déjà en vigueur (rappel publié à la suite du chantier en 2016)

Cols blancs auxiliaires : Dès maintenant (suite au transfert du crédit supplémentaire accordé au budget 2017 du SRH)

Brigadiers scolaires : Dès maintenant (suite au transfert du crédit supplémentaire accordé au budget 2017 du SRH)

Pompiers : Premier trimestre 2017 (procédure à mettre en place)

Cols blancs permanents : Premier trimestre 2017 (procédure à mettre en place)

Policiers : Intégré dans le projet Transfo-RH, donc vers la fin de 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jean LACHAPELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie COLLETTE
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Éric LOISELLE
Directeur santé et mieux-être

Le : 2017-02-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213

Approuvé le : 2017-02-23



Dossier # : 1176083001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une somme annuelle de 132 700 \$ provenant du ministère des Affaires Mondiales Canada, pour le poste de conseiller aux Affaires internationales à être créé au Bureau des relations internationales, pour une durée d'environ 3 ans, dans le cadre de la participation de la Ville de Montréal à un projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti (PIRFH) avec la Fédération canadienne des municipalités

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une somme annuelle de 132 700 \$ provenant du ministère des Affaires Mondiales Canada, pour le poste de conseiller aux Affaires internationales à être créé au Bureau des relations internationales, pour une durée d'environ 3 ans, dans le cadre de la participation de la Ville de Montréal à un projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti (PIRFH) avec la Fédération canadienne des municipalités;
2. d'autoriser une augmentation équivalente de 132 700 \$ aux budgets respectifs des dépenses et des revenus du Bureau des relations internationales;
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-25 09:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176083001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une somme annuelle de 132 700 \$ provenant du ministère des Affaires Mondiales Canada, pour le poste de conseiller aux Affaires internationales à être créé au Bureau des relations internationales, pour une durée d'environ 3 ans, dans le cadre de la participation de la Ville de Montréal à un projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti (PIRFH) avec la Fédération canadienne des municipalités

CONTENU

CONTEXTE

En lien avec le dossier décisionnel 1164834001 (Approuver la participation de la Ville de Montréal à un Projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales Canada), aux fins de la mise en oeuvre du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti (PIRFH) il est demandé d'autoriser une augmentation équivalente de 132 700 \$ aux budgets respectifs des dépenses et des revenus et d'autoriser le Bureau des Relations internationales à créer un poste temporaire professionnel, pour une durée d'environ trois ans, de conseiller aux affaires internationales. Les coûts associés à la création de ce poste seront entièrement remboursés par Affaires mondiales Canada.

Le PIRFH est mis en oeuvre conjointement entre la Ville de Montréal et la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), à l'initiative d'affaires mondiales Canada (AMC). Il vise essentiellement à sécuriser, protéger, archiver les titres fonciers privés inscrits aux registres manuscrits centralisés à la Direction Générale des Impôts à Port-au-Prince. La numérisation et l'indexation des données à une base de données informatiques permettront de mettre sur pied un système informatisé, tout en assurant la protection et l'archivage des documents manuscrits. Le Projet appuiera le programme de réforme du régime foncier en Haïti, essentielle pour favoriser la croissance et le progrès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1085 - 26 septembre 2016 - Approuver la participation de la Ville de Montréal à un Projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales Canada.

DESCRIPTION

Dans le cadre du présent dossier, la personne qui occupera le poste de conseiller aux affaires internationales assumera le leadership dans le recrutement et la mobilisation des

experts montréalais assignés à la mise en œuvre du PIRFH et contribuera à la préparation de la documentation de projet, à la planification des missions, à la coordination des relations avec les partenaires. La personne assurera aussi par des appuis variés et continus la mise en œuvre des activités du Programme afin d'assurer, de manière efficace, l'atteinte des objectifs et résultats escomptés.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2017, le coût sera de 108 400 \$ incluant les charges sociales. Pour les années subséquentes, le coût est estimé à 132 700 \$ incluant les charges sociales. Le remboursement par Affaires mondiales Canada du salaire relatif à ce poste, se fera par versements mensuels provenant de l'organisme équivalent au salaire de l'employé, de 98 700 \$, majoré de 31,1 %, lequel fera l'objet d'une indexation annuelle, plus les taxes fédérales et provinciales sur les produits et services (TPS et TVQ). L'employé sera automatiquement transféré dans l'unité corporative des prêts d'employés avec remboursement (centre de responsabilité 202046, unité 60-08-02) pour la durée du prêt. Le revenu rattaché à ce prêt d'employé sera enregistré mensuellement au Service des ressources humaines.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et en dépenses, et ce, jusqu'à la fin de l'entente (période de trois ans).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un processus de dotation sera mis en branle dans le but de combler le poste de façon temporaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Audrey VANDAL-SURPRENANT, Service des ressources humaines
Sylvie COTÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Sylvie COTÉ, 22 février 2017
Audrey VANDAL-SURPRENANT, 22 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-16

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

CE : 30.008

2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1162675005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-21 09:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162675005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau assure la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. La DEP procède régulièrement à l'inspection des équipements et des installations pour s'assurer de leur état et de prévoir les travaux requis pour pérenniser ses actifs. Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération de Montréal, il est planifié des investissements pour les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc. Le Service de l'eau doit donc faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin de pouvoir financer ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG16 0213 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 759 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation du réseau primaire d'aqueduc ».

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc.

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme «Réhabilitation des chambres de vannes et composantes » prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

Le réseau primaire compte plus de 2 500 chambres de vannes dont chacune est composée de différents équipements tels que : compteurs, matériel électrique, vannes, régulateurs de pression, etc. Ce programme permet de reconstruire, en totalité ou partiellement, des chambres de vannes ainsi que de procéder à l'achat et au remplacement des composantes

majeures de celle-ci.

Le montant du règlement demandé correspond au montant de dépense prévu pour les deux premières années du PTI 2017-2019 de ce programme.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

La DEP doit assurer la pérennité de ces équipements et installations en les mettant à niveau selon les normes les plus récentes.

L'autorisation de ce règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de réhabilitation des chambres des vannes et des composantes du réseau primaire de la DEP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec. Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-Grandes Villes ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. Ils permettront à la Direction de l'eau potable d'atteindre l'un des objectifs fixés dans le Plan d'action Montréal durable 2016-2020, soit de réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt il ne sera pas possible de reconstruire ou réhabiliter des ouvrages jugés essentiels au réseau de distribution d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Mars 2017

Adoption : Avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LABERGE
Chef de section - ingénierie réseau et réservoirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-26

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et Chef d'exploitation des usines par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Approuvé le : 2017-02-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-02-21



Dossier # : 1162675006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt RCG 16-030 de 8 187 000 \$ à 12 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 16-030).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-21 09:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162675006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt RCG 16-030 de 8 187 000 \$ à 12 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau assure la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour ce faire, elle doit assurer une saine gestion des actifs : augmenter la fiabilité des infrastructures et assurer un renouvellement adéquat des actifs. Un grand nombre de réservoirs et de stations de pompage requièrent des mises à niveau ou ont atteint leur durée de vie utile. Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération de Montréal, des investissements sont planifiés pour la réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage. Le Service de l'eau a déjà fait adopter un règlement d'emprunt (RCG 16-030) pour deux ans, ce règlement d'emprunt doit être augmenté de 4 000 000 \$ afin de pouvoir financer les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG16 0214 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage».

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter le « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 16-030) » de sorte à l'augmenter de 4 000 000 \$ pour un total de 12 187 000 \$. Le montant demandé servira à octroyer les contrats relatifs aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal, tels que :

- Les travaux de mise à niveau d'électricité, d'automatisation et de réfection d'enveloppe de la station de pompage Closse;
- les travaux de remplacement des disjoncteurs d'entrée 25 kV du réservoir Châteaufort;

- les études d'avant-projets définitives ainsi que les plans et devis pour la mise à niveau des réservoirs Côte-des-Neiges, Sommet et Montagne.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux qui permettent d'assurer la pérennité des équipements et des installations en les mettant à niveau selon les normes les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'ils ont atteint leur fin de vie utile.

L'autorisation de ce règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de la Direction de l'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification de règlement permettra de financer les projets prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Toutes les clauses liées aux subventions et à la taxation demeurent inchangées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. De plus, ils permettront à la Direction de l'eau potable d'améliorer la fiabilité et d'assurer la pérennité de ses infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la modification du règlement d'emprunt actuel n'est pas adoptée, il ne sera pas possible d'octroyer et de réaliser les travaux requis, notamment ceux prévus à la station de pompage Closse et aux réservoirs Châteaufort, Côte-des-Neiges, Sommet et Montagne, tous des ouvrages jugés essentiels au réseau de distribution d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Mars 2017

Adoption : Avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LABERGE
Chef de section - ingénierie réseau et réservoirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-26

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et Chef d'exploitation des usines par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-02-21

CE : 40.003
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.004

2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.005
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.006
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1172837002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M \$ à 73,4 M \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

Il est recommandé:

D'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M \$ à 73,4 M \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-21 10:31

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1172837002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M \$ à 73,4 M \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après la « SPJD ») a présenté aux autorités municipales le *Programme d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène*. Cet exercice de vision et de planification a permis de prioriser un projet, lequel a été inscrit à la liste des projets pour le legs du 375^e de Montréal en 2017 (CE12 1722). Le budget de ce projet a été établi à 55 M\$, financé par une subvention de 35 M\$ attribuée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après le « MAMOT ») et par un montant de 20 M\$ provenant de la Ville de Montréal.

En septembre 2013, le règlement d'emprunt RCG13-020 au montant de 35 M\$ a été approuvé (CG13 0422).

En janvier 2015, la SPJD est avisée que la portée du projet doit être substantiellement modifiée et qu'après analyse, le budget estimé pour l'ensemble du projet doit être ajusté de 55 M\$ à 70,4 M\$.

En octobre 2015, les instances décisionnelles de la Ville de Montréal ont autorisé la SPJD à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$ (CG15 0637). Suite à une demande de révision de l'objet de l'aide financière, le MAMOT a réitéré son engagement à accorder une subvention de 35 M\$ pour l'ensemble du projet sans cibler une zone spécifique, le tout sous réserve des approbations finales du ministre.

En mars 2016, le règlement d'emprunt RCG 13-020, a été modifié de 35 M\$ à 70,4 M\$.

À la suite de la présentation au Comité corporatif de gestion des projets et des programmes d'envergure (ci-après CCGPE) et au Comité de coordination des projets et des programmes d'envergure (ci-après CCPE), il a été convenu d'augmenter la portée du projet de 3,0 M\$ pour réaliser la promenade riveraine situé entre le débarcadère de la navette fluviale et la sculpture de Calder (CG16 0735) et de combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au montant de 8,6 M\$ (CG16 0736)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0735 - 22 décembre 2016 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total du budget de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

CG16 0736 - 22 décembre 2016 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$ et de conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 24 février 2016 à WSP Canada inc.

CG16 0652 - 29 novembre 2016- Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG16-0218 - 24 mars 2016 - Adapter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du "Legs" pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la "Place des nations" et la réalisation de la "Promenade panoramique et riveraine", prévus dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal (RCG13-020), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les fins du règlement RCG13-020-1 au montant additionnel de 35 400 000 \$ le 27 mai 2016.

CG15 0637 - 29 octobre 2015 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$ et de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts du budget du projet de 70,4 M\$ ainsi que tout dépassement de coût qui excéderait la subvention de 35 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CG13 0422 - 26 septembre 2013 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets "Legs" pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la "Place des Nations" et de réalisation de la "Promenade panoramique et riveraine" prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel aménagement contemporain de la portion ouest de l'île Sainte-Hélène en introduisant un amphithéâtre naturel de 65 000 places. L'espace public linéaire devant l'édicule du métro sera agrandi afin de relier la sculpture de l'artiste Alexandre Calder (ci-après « le Calder »), à la Biosphère, au chemin Macdonald et au pont du Cosmos. Cet aménagement inclut également la construction de deux bâtiments de service et optimisera les services d'accueil, de restauration, de sécurité et de transport actif et collectif. La promenade riveraine, reliant la zone d'accès fluvial et les points d'intérêt jusqu'à la Place des nations, sera aménagée afin d'offrir une vue sur le fleuve Saint-Laurent et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La modification et l'adoption du règlement d'emprunt permettront de réaliser l'ensemble du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, projet legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant les modifications apportées au projet d'aménagement, un montant additionnel de 3,0 M\$ devra être ajouté au règlement d'emprunt RCG 13-020 de 70,4 M\$ portant le montant total du règlement d'emprunt révisé à 73,4 M\$.
Informations budgétaires (en dollars)

Budget PTI 2017-2019 - Agglomération 100 %

Numéro de projet 43011
Sous-projet Investi 1343010001

Avant 2017	2017	2018	Total
6,4 M\$	30 M\$	37 M\$	73,4 M\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettront de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer les infrastructures événementielles ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques et les matériaux respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux et la Ville ne pourra faire face à ses engagements pour le legs du 375^e anniversaire de Montréal. Un délai ou une décision défavorable aura également des conséquences sur la programmation des événements qui doivent reprendre leur cours normal en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier pour l'adoption du règlement d'emprunt:

Avis de motion : 30 mars 2017

Adoption : 27 avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Échéancier proposé du projet :

2017 :

- Approbation finale de la subvention et adoption d'un protocole d'entente avec le MAMOT;
- Émissions des permis par l'arrondissement Ville-Marie;
- Émissions des certificats d'autorisation par le MDDELCC;
- Approbation d'ententes avec la STM, la CSEM, le service de l'eau;
- Finalisation des plans et devis et appels d'offres publics pour travaux.

2017-2018 :

· Travaux d'aménagement et de construction de bâtiments.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ensemble du projet suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

ENDOSSÉ PAR

Ronald CYR
Directeur Général

Le : 2017-02-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2017-02-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur

Approuvé le : 2017-02-07



Dossier # : 1170390001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 38 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé:

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 38 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles"

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-24 08:47

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170390001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 38 M\$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre aux besoins de la planification du PTI 2017-2019, le Service de la gestion et de la planification immobilière doit faire adopter un nouveau règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation de travaux de protection sur les immeubles corporatifs. Les travaux seront réalisés entre autres sur les immeubles du Service des Incendies (SSIM), du Service de police (SPVM), et la partie agglomération d'immeubles industriels et autres programmes. Le règlement d'emprunt visant le même objet, mais pour les dépenses locales a déjà été adopté par le conseil de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1461 20 décembre 2016 Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles.
CG16 0442 22 juin 2016 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 38 M\$ pour financer les projets de protection d'immeubles sous la responsabilité, en tout ou en partie, du Conseil d'agglomération

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt existant, dédié aux projets relevant en tout ou en partie du Conseil d'agglomération, ne sera pas suffisant pour couvrir les dépenses prévues aux programmes du PTI 2017-2019, année 2017. Un nouveau règlement d'emprunt est nécessaire afin de couvrir les dépenses de maintien et d'amélioration de ces actifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PROGRAMME	30910	Programme d'amélioration locative des immeubles administratifs	4 400
	38009	Programme de protection des bâtiments culturels	400
	42211	Programme de réfection des bâtiments dans les grands parcs	600
	64020	Programme de développement-Immeubles du SPVM	5 500
	64021	Programme de protection-Immeubles du SPVM	7 000
	64023	Programme de rénovation des bâtiments du SIM	17 000
	66169	Programme de développement durable dans les édifices municipaux	219
	66460	Programme de protection des bâtiments industriels	3 000
	Total PROGRAMMES		

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce règlement d'emprunt permettra de financer la réalisation de certains projets réduisant l'empreinte écologique des bâtiments

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report d'obtention de ce règlement pourrait retarder la réalisation de certains projets en cours de conception.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion CG mars 2017

Adoption du règlement CG avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire vers juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Cadre sur mandat

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-07

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-02-23



Dossier # : 1167159001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », (Règlement RCG 15-012) afin d'augmenter l'emprunt de 9 036 000 \$ pour un total de 53 487 000 \$.

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-20 08:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167159001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », (Règlement RCG 15-012) afin d'augmenter l'emprunt de 9 036 000 \$ pour un total de 53 487 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour la construction d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR) sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG15 0123 - 26 février 2015 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables.

DESCRIPTION

Une réévaluation des besoins réalisée en 2016 a amené une modification au projet qui vise maintenant la construction d'un centre de tri au montant de 53 487 000 \$, tel qu'adopté au programme triennal d'immobilisation en 2017-2019. Le présent dossier vise donc à augmenter de 9 036 000 \$ l'actuel règlement d'emprunt de 44 451 000 \$.

Ce règlement permettra notamment de réaliser les dépenses suivantes:

- l'acquisition d'un terrain à Lachine (CG16 0260);
- l'aménagement des terrains incluant la décontamination, les infrastructures souterraines, l'aménagement d'aire de circulation, l'éclairage, les clôtures, etc ;
- la conception et les travaux de construction du centre de tri des matières recyclables;
- l'acquisition des équipements de tri et conditionnement des matières recyclables;
- les services professionnels requis pour l'ensemble des travaux;
- la main d'oeuvre capitalisable au projet.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur de la modification au règlement d'emprunt permettra au Service de l'environnement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer la construction du centre de tri des matières recyclables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de construction d'un centre de tri des matières recyclables prévu à la programmation du PTI 2017-2019 (volet agglomération).

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CM07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction du centre de tri des matières permettra de traiter les matières recyclables résultant de l'atteinte de la cible de 70% de valorisation des matières recyclables du PMGMR 2015-2020.

Le bâtiment du centre de tri visera la certification LEED Or en respect de l'action 3 de la politique Montréal Durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet pourrait être retardé si le présent règlement n'est pas adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : mars 2017

Adoption: avril 2017

Approbation par le ministre de Affaires municipales et de l'occupation du territoire: juillet 2017

Octroi du Contrat Conception-construction-Exploitation-Entretien : août-septembre 2017

Conception-Construction : 2017-2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime ROBERGE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-09

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2017-02-16

CE : 40.010
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160314003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Entériner l'entente de principe relative à la restructuration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc.

Il est recommandé :

1. d'entériner l'entente de principe relative à la restructuration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc.;
2. de mandater le Service des ressources humaines d'amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal et retenues dans le cadre du processus de restructuration.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-23 21:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160314003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Entériner l'entente de principe relative à la restructuration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal est un régime fermé qui compte près de 60 contremaîtres syndiqués. Lors du renouvellement de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 janvier 2014, la cotisation salariale au régime de retraite a été majorée à 10 % des gains cotisables. Cette augmentation découle de l'effort demandé par la Ville afin de réduire de façon récurrente les coûts de ses régimes de retraite.

Le 4 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (ci-après la « Loi RRSM »).

La Loi RRSM détermine le cadre légal dans lequel les régimes de retraite du secteur municipal doivent être restructurés. Entre autres, les parties au régime de retraite ont une période définie pour négocier les aménagements requis, autrement un processus d'arbitrage est prévu.

En septembre 2016, la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc. ont conclu une entente de principe en conformité avec les exigences de la Loi RRSM relativement au Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal.

L'entente de principe a été approuvée lors de l'assemblée syndicale des contremaîtres tenue le mercredi 28 septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0556 – 6 avril 2016 : Entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM).

- CE16 0446 – 16 mars 2016 : Approuver la recommandation de règlement dans le différend relatif au renouvellement de la convention collective expirée depuis le 31

décembre 2011, entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux (SCFP), émise le 26 février 2016 par la médiatrice conciliatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

- CE13 1694 – 6 novembre 2013 : Approuver le projet de prolongation de la convention collective à intervenir entre l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal inc. et la Ville de Montréal, et ce, jusqu'au 31 janvier 2014.

DESCRIPTION

Restructuration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

Modifications des prestations

- Annulation de l'indexation automatique pour les participants actifs au sens de la Loi RRSM.
- Augmentation des cotisations salariales pour atteindre un partage à parts égales des cotisations d'exercice et des cotisations de stabilisation.

Gestions des risques

- Pour le service avant le 1^{er} janvier 2014 (ancien volet), les surplus servent en priorité à constituer la provision pour écarts défavorables. Par la suite, les surplus servent à rétablir l'indexation suspendue pour les retraités, à établir une provision pour de l'indexation ponctuelle dans le futur pour les retraités et les actifs et aux paiements des dettes envers la Ville (par exemple, les clauses banquiers). Les surplus résiduels qui excèdent 15 % du passif seront partagés 50/50.

La Ville demeure responsable des déficits futurs (constatés après le 31 décembre 2013).

- À compter du 1^{er} janvier 2014 (nouveau volet), constitution d'un fonds de stabilisation financé à parts égales (10 % du coût de service courant). Les surplus servent à bonifier le fonds de stabilisation et à procurer une indexation ne pouvant excéder 1 % par année lorsque le régime est capitalisé à 110 %.

Advenant un déficit, le solde du fonds de stabilisation et les cotisations de stabilisation servent au paiement des cotisations d'équilibre. Au besoin, le manque à gagner et les droits résiduels seront financés par une cotisation additionnelle de la Ville.

Gouvernance

- À l'avenir, le comité de retraite est paritaire entre les représentants de la Ville et ceux des participants et prévoit une forme de droit de veto en faveur de la Ville pour le service passé.
- Les frais de gestion et d'administration du régime de retraite seront payés par la caisse de retraite et partagés à parts égales pour le service futur.

Législatif

- Contestation de la Loi RRSM : les modifications apportées au régime de retraite sont faites sous réserve du résultat final des recours juridiques entrepris. Les parties conviennent d'apporter, le cas échéant, les correctifs requis afin de se conformer audit

jugement, incluant le rétablissement des droits ainsi lésés et des bénéfices consentis en fonction des paramètres de la Loi RRSM.

JUSTIFICATION

L'accord de principe permet d'atteindre les objectifs de la Loi RRSM, dont :

- le partage du déficit constaté au 31 décembre 2013 (suspension de l'indexation);
- le partage des coûts à parts égales pour le service futur;
- l'ajout d'un fonds de stabilisation.

Les aménagements proposés assurent une meilleure stabilité des coûts pour le futur tout en conservant un régime de retraite avantageux pour les contremaîtres syndiqués.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les impacts estimés sont les suivants :

- **Pour le service futur**

La cotisation de la Ville diminuera de $\pm 1\%$ de la masse salariale aux fins du régime de retraite en considérant le coût projeté au 1^{er} janvier 2014.

En cas de déficit, le fonds et les cotisations de stabilisation servent en priorité au financement des cotisations d'équilibre.

- **Pour le service passé**

Le déficit attribuable aux participants actifs au 31 décembre 2013 qui est à la charge de la Ville est diminué d'environ 3 M\$, soit la valeur correspondant à l'annulation de l'indexation automatique.

S'il y a lieu, les déficits futurs demeurent à la charge de la Ville.

- **Frais de gestion et d'administration**

Les frais de gestion et d'administration seront entièrement payables de la caisse de retraite et partagés à parts égales pour le service futur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de principe a été entérinée lors de l'assemblée des contremaîtres syndiqués du 28 septembre 2016.

- L'avis d'entente au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été transmis le 14 octobre 2016.
- Communication de l'entente aux administrateurs des caisses de retraite et aux responsables des ressources humaines des services et des arrondissements.
- Relais de la communication et du soutien aux participants à l'équipe du Bureau des régimes de retraite pour la mise en place des différentes dispositions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rédaction de l'entente détaillée et des modifications réglementaires.

- Adoption par la Commission du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal des modalités convenues dans l'entente de principe.
- Adoption, par le conseil municipal, des modifications au règlement du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.
- Enregistrement des modifications auprès des instances gouvernementales.
- Implantation des nouvelles dispositions de retraite.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean LACHAPELLE, Service des finances
Annie GERBEAU, Service des affaires juridiques
Jacques MARLEAU, Service des finances
Francine COLLE, Service des ressources humaines

Lecture :

Francine COLLE, 17 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-31

David BÉLANGER
Conseiller principal en régime de retraite

Anne P BERGERON
Chef de division avantages sociaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et syst inf
rh

Approuvé le : 2017-02-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2017-02-21



Dossier # : 1163423001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau (matricule 139280000) à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire.

Il est recommandé:

1- d'approuver le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal (Service des communications) prête les services de Mme Martine Primeau (matricule 139280000) à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée maximale de trois ans à compter du 1er janvier 2017, afin de continuer les différents mandats entamés au cours de l'année 2016;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à part égale par la Ville de Montréal (Service des communications) et la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-25 09:10

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163423001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau (matricule 139280000) à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de les aider à les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau dans le projet «Hélène de Champlain», il avait été entendu, pour l'année 2016 d'assigner temporairement Mme Martine Primeau, cadre sur mandats au Service des communications à la Société du Parc Jean-Drapeau (SDPJD). Ces principaux mandats étaient de :

- Revoir les plans directeur du parc Jean-Drapeau afin d'en faire ressortir les convergences;
- Coordonner la mise en place du nouveau Plan directeur du PJD;
- Préparer une grille d'évaluation pour l'analyse de projets ad-hoc;
- Participer au développement des projets structurants de la SDPJD ainsi que préparer les demandes de partenariat.

Afin de poursuivre ces différents dossiers, il a été décidé entre les parties que Mme Primeau poursuivrait les mandats déjà amorcés pour l'année 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal (le Service des communications) prête les services de Mme Martine Primeau (matricule 139280000) à la Société du parc Jean-Drapeau, aux termes et conditions du protocole, pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 avec reconduction du protocole d'entente le cas échéant.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'employée et son budget sera automatiquement transféré dans l'unité corporative des prêts d'employés avec remboursement (centre de responsabilité 202046, unité 60-08-62) pour la durée du prêt. Le revenu rattaché à ce prêt d'employé sera enregistré mensuellement au Service des ressources humaines.

Le remboursement du salaire de Mme Primeau se fera par versement mensuel provenant de la Société du parc Jean-Drapeau, équivalent à 50% du salaire de l'employé, majoré de 31,1 % , lequel fera l'objet d'une indexation annuelle, plus les taxes fédérales et provinciales sur les produits et services (TPS et TVQ).

Le rémunération annuelle de Mme Primeau est de 123 100 \$. À ce montant, nous devons ajouter les charges sociales de 36 900 \$ pour une rémunération globale de 160 000 \$. Ce montant sera partagé à part égale, soit 80 000\$ par la Société du parc Jean-Drapeau et le Service des communications.

En raison du coût défrayé par le Service, soit 80 000\$ à l'avantage de la Société, ce dossier est considéré comme une subvention et ce, selon les encadrements de la Ville en regard aux prêt d'employés à un Organisme externe. Une subvention à l'égard de la Société du Parc Jean-Drapeau est de la compétence du Conseil d'agglomération.

Sur le plan budgétaire, ce dossier aura une incidence favorable sur le cadre financier de la Ville compte tenu des revenus additionnels d'approximativement 80 000 \$ annuellement, et ce, jusqu'à la fin de l'entente (période indéterminée).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald CYR, Société du Parc Jean-Drapeau
Céline MORELLON, Service des ressources humaines
Joanne PROVOST, Service des ressources humaines

Lecture :

Ronald CYR, 7 février 2017
Joanne PROVOST, 30 janvier 2017
Catherine BÉRUBÉ, 26 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne TREMBLAY
Conseillère en ressources humaines - CRHA
Division des partenaires d'affaires en RH
Direction des partenaires d'affaires en
ressources humaines
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-26

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service
Service des communications



Dossier # : 1171539001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de monsieur Jean-François Mathieu (729428000), chef de section - conseil et soutien financier, pour occuper un poste de Directeur de l'administration à la Société du parc Jean-Drapeau, pour la période du 30 janvier 2017 au 29 janvier 2019, de même que la mise en disponibilité de M. Jean-François Mathieu, à compter du 30 janvier 2017, à la direction conseil et soutien financiers (unité 04-14-00, C.R.102124) au Service des finances.

Approuver la prolongation du protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de monsieur Jean-François Mathieu (729428000), chef de section - conseil et soutien financier, pour occuper un poste de Directeur de l'administration à la Société du parc Jean-Drapeau, pour la période du 30 janvier 2017 au 29 janvier 2019, de même que la mise en disponibilité de M. Jean-François Mathieu, à compter du 30 janvier 2017, à la direction conseil et soutien financiers (unité 04-14-00, C.R.102124) au Service des finances.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-24 10:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171539001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de monsieur Jean-François Mathieu (729428000), chef de section - conseil et soutien financier, pour occuper un poste de Directeur de l'administration à la Société du parc Jean-Drapeau, pour la période du 30 janvier 2017 au 29 janvier 2019, de même que la mise en disponibilité de M. Jean-François Mathieu, à compter du 30 janvier 2017, à la direction conseil et soutien financiers (unité 04-14-00, C.R.102124) au Service des finances.

CONTENU

CONTEXTE

Suite au départ au mois de décembre 2015 du directeur des finances et des technologies de l'information, la Société du parc Jean Drapeau devait combler ce poste rapidement puisqu'il s'agit d'un poste stratégique pour l'organisation.

Ce gestionnaire est responsable de gérer une équipe de 17,5 personnes qui prépare les budgets de fonctionnement et d'investissement, les états financiers de la société, l'approvisionnement, les archives et le soutien informatique de l'ensemble de la société. En janvier 2016 un protocole de prêt pour une durée de une année a été autorisée par le Directeur général M. Alain Marcoux le 15 février 2016 (DG160400021).

A la demande de M. Ronald Cyr, directeur général de la Société du Parc Jean-Drapeau, il a été convenu avec le Service des finances que le prêt de Jean-François Mathieu, chef de section - conseil et soutien financier soit prolongé pour une période de deux ans, soit du 30 janvier 2017 au 29 janvier 2019.

Le protocole d'entente prévoit un remboursement complet à la Ville de Montréal du salaire de Jean-François Mathieu, majoré du taux d'avantages sociaux établi par le règlement sur les tarifs pour 2017 soit 31,1% auxquels s'ajouteront, le cas échéant, les taxes provinciale et fédérale sur les produits et services applicables conformément à la procédure visant l'application de la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.), et lui consentir tous les avantages et droits qu'il possède comme cadre administratif de la Ville de Montréal en vertu des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et des conditions prévues au Protocole.

Autoriser la mise en disponibilité de M. Jean-François Mathieu à compter du 30

janvier 2017:

Afin de permettre au Service des finances de combler le poste de chef de section conseil et soutien financiers de façon stable et par un candidat qualifié, de pouvoir investir sur la formation et le développement d'un gestionnaire nommé à long terme et en vue de s'assurer de bien desservir les clientèles visées par ce poste, il a été recommandé de procéder à la mise en disponibilité de Jean-François Mathieu. M. Mathieu sera donc considéré en disponibilité même si son poste ne sera pas aboli, malgré ce que prévoit les conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal à l'article 4.2. Cela permettra également à M. Mathieu de conserver les avantages de cadre administratif à la Ville de Montréal à la fin de son prêt de service.

Remarque - systèmes de ressources humaines: la codification au système faisant en sorte que cette disponibilité ne comptera pas dans les statistiques pendant la durée du prêt puisque ce prêt externe est entièrement remboursé à la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver la prolongation du protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de monsieur Jean-François Mathieu (729428000), chef de section - conseil et soutien financier, pour occuper un poste de Directeur des finances et technologies de l'information à la Société du parc Jean-Drapeau, pour la période du 30 janvier 2017 au 29 janvier 2019, de même que la mise en disponibilité de M. Jean-François Mathieu, à compter du 30 janvier 2017, à la direction conseil et soutien financiers (unité 04-14-00, C.R.102124) au Service des finances.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prestation de service de monsieur Mathieu sera remboursée à la Ville par l'Organisme et un protocole d'entente sera signé entre les parties concernées. Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur : C-RH-SCH-P-11-001 à l'exception de l'article 4.3.3 puisque l'Organisme versera mensuellement à la Ville les sommes dues, et à l'exception de l'article 4.4.3.3 puisqu'à son retour, M. Mathieu ne sera pas réintégré dans un poste spécifique et sa réintégration sera effectuée conformément aux règles de dotation concernant la réaffectation des fonctionnaires et des employés permanents et aux conditions des cadres de la Ville de Montréal tel que précisé dans le protocole joint au dossier. De plus, contrairement à ce que prévoit l'article 10.2 des Conditions des cadres de la Ville de Montréal, le protocole prévoit que M. Mathieu sera assujéti à la gestion de performance des cadres. Considérant ces dérogations aux conditions de travail des cadres, il est requis que le Comité exécutif autorise le présent protocole de prêt de Service.

Ce prêt :

- N'occasionne aucun coût supplémentaire à la Ville.
- Ne cause aucun conflit d'intérêts.
- Permet le développement professionnel de l'employé.
- Permet le partage d'expertises connexes ou complémentaires.

L'employé sera automatiquement transféré dans l'unité corporative des prêts d'employés avec remboursement (centre de responsabilité 202046 - unité 60-08-62) pour la durée du prêt. Le revenu rattaché à ce prêt d'employé sera enregistré mensuellement au Service des ressources humaines.

Par conséquent, ce dossier n'aura aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Certification de fonds :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction (Ronald CYR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald CYR, Société du Parc Jean-Drapeau

Lecture :

Ronald CYR, 17 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BOUTHILLIER

ENDOSSÉ PAR

Yves COURCHESNE

Le : 2017-02-16

Technicienne en ressources humaines

Directeur - Service des finances

Pour France Leboeuf
Conseillère en ressources humaines
Division des partenaires d'affaires RH -
Direction générale
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

CE : 60.001
2017/03/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS